

# RAPPORT DE GESTION 2023



# Impressum

## Direction

Groupe Minoteries SA  
Route des Moulins 31  
Case postale 68  
1523 Granges-près-Marnand  
Tél.: +41 26 668 51 11  
gmsa.ch

## Project management & coordination

Groupe Minoteries SA  
Secrétariat Direction générale

## Textes

Céline Amaudruz  
Alain Raymond  
Blaise Simon  
José Dorthe  
essencedesign

## Conception graphique

essencedesign, Lausanne  
essencedesign.com

## Photographies

Bacchus Prod, Neuchâtel: p. 8  
MIRAGES PHOTOGRAPHY, Fribourg: p. 4/21/38-39/44-46  
Foto Plus Schweiz GmbH, Luzern: p. 44  
Getty Images: p. 10-11/20/24/54-55/66-67  
iStock: p. 10-11/20/24/54-55/66-67  
Shutterstock: p. 18-19/30-31

## Traductions

Tradufisch, Monika Fischer Guerrero  
(La version française fait foi)

## Impression

media f imprimerie SA, Bulle  
media-f.ch



# Sommaire

Message de la Présidente et du CEO	4
Chiffres-clés du groupe	5
Événements majeurs	6
Présent partout en Suisse, GMSA c'est...	8
Rapport de situation	10
<i>L'exercice 2023 en bref</i>	12
<i>La stratégie du groupe</i>	14
<i>Rapport Durabilité</i>	18
<i>Commentaires sur les résultats</i>	27
<i>Perspectives</i>	29
Corporate Governance	30
Rapport de rémunération	54
Rapports financiers	66
<i>Comptes consolidés du groupe</i>	68
<i>Comptes annuels</i>	92

# Message de la Présidente et du CEO

L'année 2023 laisse derrière elle une saveur mi-sucrée, mi-salée. Entre le soleil qui aura brillé sur le plan économique et les nuages qui se sont accumulés durant le 2<sup>ème</sup> semestre, nous ne pouvons que rester humbles sur les perspectives futures.

Mais concentrons-nous sur le positif! En 2023, grâce à la mise en place de notre nouvelle stratégie d'optimisation, GMSA a réussi à stabiliser ses marges dans un contexte de réduction des volumes et d'augmentation des coûts (matières premières et énergies). «Réaliser de tels résultats dans un contexte instable et concurrentiel tel que nous le traversons actuellement est un exploit», se félicite Céline Amaudruz, Présidente du Conseil d'Administration de GMSA. «L'objectif de stabilité attendu par le Conseil d'Administration est atteint et je tiens à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les membres de la Direction pour leur implication de tous les instants» ajoute-t-elle.

En ce qui concerne le développement de la stratégie de diversification, «nous nous concentrons actuellement sur le secteur des protéines végétales» explique Alain Raymond, CEO de GMSA. «Le projet a été lancé en 2023. Cela signifie que le lancement commercial a pu se faire en fin d'année, une fois les développements de produits et les investissements dans l'infrastructure réalisés. Nous sommes fiers d'avoir gagné le prix «Promarca Explorer of the Year 2023» avec Protaneo, ainsi que d'avoir commercialisé un produit qui reçoit 100 points sur 100 sur l'échelle de durabilité ECO-SCORE® by Beelong. «Ces récompenses apportent une grande satisfaction aux équipes qui ont travaillé avec toute leur énergie sur ce projet» continue Alain Raymond.

Sur un autre axe stratégique, notre soutien à la branche des artisans boulangers, qui traverse depuis plusieurs années des moments difficiles, n'a pas faibli. De nombreux services ont été mis sur pied pour soutenir la branche, tant dans le développement du chiffre d'affaires (solution végétale) que dans l'optimisation de la qualité (solution levain), mais aussi ponctuellement avec le financement d'activités marketing. Différentes autres pistes de réflexions sont en cours afin de soutenir nos artisans au plus près de leurs besoins, notre succès étant intimement lié au leur. De plus, suite à un engagement intense, «nous pourrions débiter la construction du moulin de Riddes qui permettra d'augmenter la valeur ajoutée des farines pour le pain de seigle valaisan AOP» relève Alain Raymond.

Et bien sûr, notre engagement politique à Berne pour soutenir la chaîne de valeur, allant des agriculteurs aux boulangers en passant par les meuniers, est un atout pour notre entreprise ainsi que pour toute la filière. «Je suis fière de pouvoir m'impliquer dans cette branche produisant des produits nobles provenant de nos terres et j'encourage toutes les consommatrices et tous les consommateurs à soutenir le pain suisse» conclut Céline Amaudruz.

En 2025, GMSA va fêter ses 140 ans d'existence. Pendant toutes ces années, le monde a très fortement changé. Notre entreprise a toujours eu la capacité de s'adapter à son environnement et à l'évolution du marché; sa rentabilité s'est même améliorée de façon significative ces deux dernières années malgré les différentes crises (COVID-19, mauvaise récolte, Ukraine, crise de l'énergie). Les défis restent importants, mais le Conseil d'Administration, la Direction ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs s'engagent sans relâche afin d'assurer la continuité et le succès de GMSA pour le bien de nos clients, fournisseurs et actionnaires. Notre mission sera ainsi de continuer à garantir la stabilité de l'entreprise par notre métier de base et de la développer pour en assurer la croissance grâce à des projets stratégiques, notamment par la diversification de nos activités.



**Céline Amaudruz**  
Présidente du Conseil  
d'Administration

**Alain Raymond**  
CEO

# Chiffres-clés du groupe

(état au 31.12.2023)

# 1'388

clients nous font confiance

# 148.2 MILLIONS

chiffre d'affaires net en CHF (+2.2%\*)

# 126'099 TONNES

de céréales panifiables ont été transformées sur nos différents sites (-3.7%\*)

# 280 CHF

cours de l'action (-4.8%\*)

# 178.9

collaboratrices et collaborateurs œuvrent avec passion pour notre entreprise (en équivalent plein temps, EPT), (-5.8EPT\*)



# 87.5%

de nos céréales panifiables sont fournis par des exploitations agricoles suisses (-0.1pt\*)



# 4.5%

EBIT sur chiffre d'affaires net (-0.3pt\*)



# 81.2%

fonds propres (+1.7pt\*)

\*comparé au 31.12.2022

# Événements majeurs

## Janvier



### Augmentation des prix

Fin 2022 et début 2023, une adaptation des prix des farines a été réalisée après la hausse des prix indicatifs de 2022 définis par Swissgranum. Ces augmentations ont permis de faire face à la hausse des coûts que les agriculteurs affrontent (engrais et énergie principalement). En effet, l'envolée des coûts énergétiques a en partie dû être reportée sur les prix de vente de nos farines.

## Mars



### Nouvelle structure des ventes

La restructuration de la vente s'est poursuivie avec le départ de Roland Düring ainsi qu'avec le départ à la retraite de Jacques Yerly. Pour les remplacer, Fabiano D'Amico est arrivé en mars et a intégré la Direction. Fabiano a une formation de boulanger-pâtisier suivie d'un bachelor en technologies alimentaires ainsi que d'un MBA. Il a acquis son expérience dans diverses entreprises en Suisse, mais aussi dans la recherche et développement en Allemagne ainsi que dans la vente.

## Mai



### Changement au Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée générale tenue le 16 mai à Zürich, M. Karl Zeller a été élu en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration. M. Pierre-Marcel Revaz, Président du Conseil d'Administration, a quitté sa fonction directement après l'Assemblée lors de laquelle il avait été élu à une courte majorité. Le Conseil d'Administration s'est donc réuni en séance extraordinaire et a nommé Mme Céline Amaudruz en qualité de Présidente et M. Emmanuel Séquin en qualité de Vice-Président jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

## Novembre



### Protaneo

Parce que certaines entreprises suisses d'articles de marque jouent un rôle majeur dans l'innovation, la société Promarca décerne chaque année le prix «Promarca Explorer of the Year» au produit le plus surprenant et le plus novateur. Après avoir récompensé Rivella en 2022, Nestlé en 2021, cette distinction revient au «Hachis végétal Protaneo» en 2023. En effet, ce produit valorise une nouvelle chaîne de valeur et met en avant l'agriculture IP-SUISSE avec des produits sains et régionaux. Avec un score de A+, soit 100 points sur 100 sur l'échelle ECO-SCORE® by Beelong, Protaneo présente un produit parfait en termes de durabilité.

## Décembre



### Projet Broye Céréales

Au cœur de la plus grande région céréalière de Suisse, une étude d'importance pour la récolte et le stockage des céréales panifiables a débuté. GMSA, des centres collecteurs régionaux en mains de trois LANDI - LANDI Centre Broye, LANDI Moudon-Bercher-Mézières et LANDI Broye Céréales - ainsi que fenaco société coopérative, s'unissent pour étudier la possibilité de créer un centre collecteur commun pour toute la région. Cette étude devra démontrer la faisabilité d'un regroupement des récoltes et du stockage pour la région de la Broye.



### Bons résultats 2023

GMSA augmente son chiffre d'affaires, mais l'EBIT se contracte légèrement par rapport à 2022. Le résultat net est aussi inférieur à celui de l'année passée mais s'explique par l'apport exceptionnel de la vente de l'un de nos immeubles de rendement ainsi que la réévaluation de l'immeuble de Safenwil en 2022.

Septembre



## Décorticage de l'épeautre

Une ligne de décorticage pour l'épeautre a été construite en début d'année à Schwarzenbach/SG. Sa mise en service a eu lieu en septembre, ce qui nous permet désormais de produire de l'épeautre 100% GMSA et d'ainsi avoir gagné en compétitivité avec cette céréale qui connaît une forte croissance dans notre portefeuille de produits depuis quelques années.

Septembre - Décembre



## Protéines végétales

La première partie de 2023 a permis de finaliser la phase préparatoire de ce projet ambitieux. Avec IP-SUISSE, il a été possible d'ensemencer presque 400 hectares de pois et féveroles qui ont été récoltés à la fin août. Les investissements réalisés pour produire le concentré nous ont permis de lancer les premières farines de concentrés ainsi que les produits extrudés 100% suisses (du champ à l'assiette) sur le marché en décembre. De plus, durant ce même mois, nous avons pu livrer nos premiers clients grâce à nos partenaires Pistor SA et SV Group SA. Cela nous permet aujourd'hui de livrer nos produits à de nombreux restaurants d'entreprise et cantines universitaires, comme par exemple celle de l'EPFL.

Octobre



## Délocalisation et pertes de volumes

Le vendredi 13 octobre 2023, Nestlé Suisse annonçait dans un communiqué de presse que l'orientation du site de Wangen serait revue. Sa production a été recentrée sur les marques Leisi et Buitoni au détriment des autres marques. Au final, près de la moitié de ses effectifs sera réduit durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024. De cette diminution des effectifs découlera une réduction significative de volumes et donc pour GMSA une perte de volumes importante.



# Présent partout en Suisse, GMSA c'est...

Producteur



Meunier





---

...le lien entre le champ et l'assiette, entre le producteur et le consommateur, entre le meunier et l'artisan boulanger. C'est contribuer chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable. GMSA, bien plus que des meuniers.



1. **Site de Granges-près-Marnand**  
Rte des Moulins 31  
1523 Granges-près-Marnand/VD

**Siège administratif et juridique**  
**Groupe Minoteries SA**  
Rte des Moulins 31  
1523 Granges-près-Marnand  
Commune de Valbroye/VD  
+41 26 668 51 11  
groupe@gmsa.ch



2. **Steiner Mühle AG**  
Langnaustrasse 144  
3436 Zollbrück/BE



3. **Gebr. Augsburg AG,**  
**Rhonemühle Naters**  
Mühleweg 2  
3904 Naters/VS



4. **Bonvita AG**  
Hofwissenstrasse 15  
8260 Stein am Rhein/SH



5. **Silo Schwarzenbach**  
Salen 1065  
9536 Schwarzenbach/SG



6. **Site de Goldach**  
St. Gallerstrasse 117  
9403 Goldach/SG

# RAPPORT DE SITUATION





# L'exercice 2023 en bref

Après deux augmentations consécutives des prix des céréales, l'année 2023 se voulait stable, mais la pression pour lutter contre l'inflation est grande et cela impacte en partie le prix de nos produits. Les défis pour stabiliser nos marges sont donc conséquents. Nous pouvons heureusement compter sur les mesures d'efficacité prises les deux dernières années. De plus, notre société a la chance de bénéficier de clients et fournisseurs fidèles ainsi que de collaboratrices et collaborateurs très fiers de faire partie de la communauté GMSA.

Dans un contexte 2023 tendu par une inflation record en Suisse, toutefois bien maîtrisée par rapport à certains de nos pays voisins, notre entreprise délivre un bon résultat dans la continuité de celui de l'année passée et croît son chiffre d'affaires de 2.2%.

Cet exercice s'est construit sur les bases solides créées durant les deux dernières années. Plusieurs projets nous ont aidés à réduire les coûts, mais aussi à améliorer notre portefeuille de clients et de produits. Tout cela a seulement été possible grâce à nos équipes qui ont relevé tous les défis avec succès tout au long de l'année. Merci donc à elles.

**Pour la deuxième partie de l'année, le défi principal s'est situé au niveau de la jugulation de l'inflation et donc de la forte augmentation de la pression sur le prix de nos produits tout en ayant des coûts internes très élevés (prix des céréales et énergies).**

## Évolution des segments

D'un point de vue des volumes, le recul se fait à nouveau sentir avec une diminution de 3.4%. Les plus grandes pertes se situent au niveau de l'industrie où une anticipation des diminutions de volumes d'un client important a pu déjà être constatée sur la fin de l'année 2023. De plus, nous avons proactivement réduit les volumes de farines techniques en raison de la situation instable dans ce secteur et une augmentation des risques pour notre entreprise.

Comme déjà mentionné, le chiffre d'affaires a augmenté de 2.2%. Le segment avec le plus fort recul est celui des farines techniques qui enregistre une perte de 36.5%. Le segment retail et grossistes est quant à lui stable tandis qu'une croissance du chiffre d'affaires a pu être réalisée chez les artisans boulangers (+2.3%) ainsi que dans l'industrie (+4.4%).

---

Le portefeuille des produits Bio (farines, mélanges et céréales de petits déjeuners) a quant à lui reculé de 5.0%.

Pour la deuxième année consécutive, le marché Bio est en recul avec des consommateurs qui, à cause de l'inflation générale, choisissent des produits à plus bas prix. En revanche, les produits «farines traditionnelles» et «panures» témoignent d'une croissance, avec une évolution du chiffre d'affaires respective de 2.9% et 10.8%.

### La pression sur les prix augmente, un marché instable

L'année a été placée sous le signe d'une nouvelle augmentation des prix de nos produits en janvier permettant de reporter en partie l'augmentation des prix des céréales récotées en 2022.

Pour la récolte 2023, une stabilisation des prix aux agriculteurs suisses a été décidée dans le cadre de Swissgranum. Malheureusement, certains acteurs n'ont pas joué le jeu et dès septembre la pression sur les prix de la farine a augmenté de façon significative. Nous ne pouvons que constater avec désarroi cette réaction du marché malgré notre soutien pour payer un bon prix aux agriculteurs suisses.

Concernant les coûts énergétiques, ils ont encore une fois subi une augmentation (électricité et gaz).

Pour compléter le tableau de cette fin d'année 2023, deux éléments d'importance pour le secteur, mais aussi pour GMSA, ont déstabilisé le marché. En effet, le refus du Conseil national de soutenir la motion Knecht pour les farines techniques ainsi que la fermeture d'une partie du site de Nestlé à Wangen font perdre à la meunerie suisse des volumes importants. À la fin de l'année 2023, GMSA comme d'autres acteurs de la branche se sont trouvés sous une pression rarement vécue jusqu'à aujourd'hui.

### Récolte des céréales 2023

Le lien étroit entre la meunerie et l'agriculture n'est plus à démontrer surtout pour GMSA qui s'emploie jour après jour à valoriser les céréales de proximité. La situation de la récolte 2023 trouve deux optiques contradictoires. D'un côté les agriculteurs qui, même si les rendements n'ont pas été extraordinaires, env. 10% inférieurs à l'année précédente, retirent une certaine satisfaction de cette récolte. A l'inverse, la meunerie qui, si elle dispose des volumes suffisants (après quelques ajustements entre les labels), doit être innovante dans la recherche suite aux problèmes de qualité posés par la matière première. En effet, la baisse d'un point de la protéine diminue le gluten de deux à trois points. Ces valeurs sont très basses en comparaison pluriannuelle (troisièmes moins bonnes valeurs de ces 16 dernières années). Au final, cela nécessite une correction importante et donc des coûts supplémentaires supportés par la meunerie.

La situation des prix du marché des céréales suisses et étrangères est également contradictoire puisque nous avons un prix moyen indigène en augmentation de 8.4% (selon la statistique de l'OFAG) entre les récoltes 2021-2022 et 2022-2023. Cette dernière récolte a un impact majeur sur les coûts de nos achats de matières premières pour l'exercice en cours. A l'inverse, le prix du marché céréalier étranger est en baisse moyenne d'env. 15% (selon l'indice Matif).

Cette discrédance est évidemment malsaine pour la chaîne de valeur suisse car concrètement, nous (la filière céréalère) perdons des parts de marché en faveur de l'étranger. En effet, l'attractivité des farines, des produits semi-finis et finis de l'étranger a fortement augmenté.



# La stratégie du groupe

Le travail dans la continuité de la stratégie définie avec le Conseil d'Administration en 2021 se poursuit. Les projets avancent d'un bon pas et les résultats se précisent.

## Notre vision

Au cœur de notre communauté, nous créons, développons et fournissons des produits d'origine végétale et des services qui contribuent chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable.

## Les valeurs qui nous rendent uniques

### Responsabilité

En tant qu'acteur de référence, nous garantissons la santé et la sécurité des consommateurs par la qualité parfaite des produits que nous contribuons à élaborer et à distribuer. Les produits de la Terre sont la base de toute notre activité. Nous avons un devoir d'exemplarité en termes de durabilité.

### Ouverture

Si nous voulons être capables d'inventer le futur et de vivre au quotidien l'innovation qui fera notre succès, nous devons être ouverts à la nouveauté et constamment prêts à bousculer le statu quo.

### Proximité

Nous créons des liens et comptons étroitement les uns sur les autres au sein de l'entreprise, mais également sur nos partenaires. Nous nous devons tous, mutuellement, respect et empathie. Chaque jour, nous démontrons notre haut niveau d'implication ainsi que notre disponibilité sans faille.

### Simplicité

Pour assurer le succès de notre entreprise et de notre communauté professionnelle, nous mettons tout en œuvre pour fluidifier l'ensemble des interactions de la chaîne de valeur.

### Excellence

Pour tenir nos engagements et nos responsabilités en tant qu'acteur de premier plan, nous cultivons l'excellence à tous les niveaux de nos activités. L'excellence ne peut provenir que de la passion. Nous aimons nos métiers et recherchons constamment à devenir meilleurs.

## Axes stratégiques

Des initiatives et des projets ont été imaginés sur la base de trois axes stratégiques définis par le Conseil d'Administration. Un quatrième axe de soutien a été ajouté. Son rôle? Aider le développement de la communication et l'adaptation de nos structures internes, mais également orienter davantage notre culture d'entreprise en direction des clients.



## Réduction des coûts

**La réduction des coûts est un objectif important pour que GMSA reste compétitif pour ses clients. Pour ce faire, plusieurs projets ont été menés à bien.**



Dans le précédent rapport, nous faisons état de la fermeture de Safenwil qui améliore notre structure de coûts à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs.

Depuis, plusieurs autres projets comme le décorticage de l'épeautre, une augmentation de l'efficacité de notre maintenance, l'optimisation de la consommation énergétique et des transports, la décomplexification de notre assortiment, mais aussi une multitude d'autres mesures nous permettent aujourd'hui de voir l'avenir avec sérénité.

## Croissance dans notre cœur de métier

Le service aux clients et aux consommateurs est notre créneau et nous évoluons dans ce domaine de façon claire et précise. Depuis le lancement du premier concept à succès avec notre solution levain pour les artisans boulangers, plusieurs autres activités ont été implémentées. Que ce soit le développement d'une application sur téléphone mobile pour faciliter les commandes ou la solution «vegi» qui permet aux artisans de se différencier dans ce domaine à forte croissance. Tout est créé dans un objectif d'augmentation de la valeur ajoutée pour nos clients.



Un exemple supplémentaire démontre notre orientation.

**Depuis mi-2023, les consommateurs peuvent acheter dans une grande surface des produits de boulangerie dont la traçabilité des céréales est à 100% garantie. Cela leur permet de visualiser en toute transparence d'où provient le blé utilisé pour la fabrication de leur pain!**

## Diversification

La réunion des trois entreprises fondatrices de Protaneo SA a permis d'aboutir à une filière 100% indigène, du champ à l'assiette: IP-SUISSE apporte ses compétences en matière de culture, Feldkost Food AG le savoir-faire pour développer les produits, tandis que GMSA fournit la structure opérationnelle. En effet, GMSA a investi dans une installation de nettoyage, mouture et concentration destinée aux farines de légumineuses. Cette installation est 100% fonctionnelle depuis décembre.



De plus, durant ce même mois, nous avons pu livrer nos premiers clients grâce à nos partenaires Pistor SA et SV Group SA. Cela nous permet aujourd'hui de livrer nos produits à de nombreux restaurants d'entreprise et cantines universitaires, comme par exemple celle de l'EPFL.



---

Les avantages de nos produits se résument en quatre points:

1. 100% suisse du champ à l'assiette provenant d'agricultrices et agriculteurs IP-SUISSE.
2. Sans soja ni aucun additif et favorisant l'économie circulaire grâce à la valorisation de résidus d'extraction d'huiles végétales.
3. Durabilité: un des meilleurs produits de sa catégorie avec un faible impact environnemental et une note de ECO-SCORE® by Beelong A+ (100/100).
4. Réduction des déchets alimentaires grâce à une durée de consommation optimale et un stockage à température ambiante.

**En plus de ce premier produit de hachis végétal, GMSA commercialisera en 2024 un émincé végétal mais aussi des farines à base de légumineuses permettant à l'industrie alimentaire suisse de s'approvisionner avec des produits 100% suisses.**



## Catalyseur

Pour permettre à GMSA de mieux implémenter ses nouvelles approches, une évolution de la culture interne, mais aussi de certaines structures, continue à être au cœur de nos préoccupations.



**En termes de structure, nous avons simplifié celle des Conseils d'Administration de nos sociétés filles en les intégrant dans l'opérationnel et en centralisant les décisions stratégiques de toutes les sociétés dans le Conseil d'Administration de GMSA.**

Dans l'opérationnel, les changements ont surtout été focalisés sur le département de la qualité et celui des ventes. La réorganisation de ce dernier, réalisée en définissant une structure par segment de clients, a permis d'accueillir un nouveau Directeur. Fabiano D'Amico est arrivé en mars. Dans le cadre de cette réorganisation, nous avons réduit le Comité de Direction d'une personne.

Pour la qualité, une nouvelle équipe a été mise sur pied sous la conduite de Jérôme Kaeser. Avec ses collaboratrices et collaborateurs, il a défini des nouveaux secteurs de responsabilités comme la gestion des réclamations, les audits internes et externes ainsi que les spécifications.

Pour terminer, une plateforme de communication interne a été mise en place avec VIVA (un outil Microsoft). Cet outil est mis à disposition de chaque membre de GMSA et nous permet de communiquer ensemble de façon simple et ludique.



**DE LA GRAINE  
À L'ÉTAL DU  
BOULANGER,  
VERS UN AVENIR  
DURABLE**





Des mois de labeur, de savoir-faire, séparent la graine tout fraîchement germée, soumise aux tempêtes, du pain à la croûte dorée et croustillante, trônant fièrement sur l'égal du boulanger. Depuis près de 140 ans, GMSA transmet ses services et ses connaissances afin d'alimenter ce cycle nourricier en produits d'origine végétale, sains et durables. Si le respect de l'environnement a toujours fait partie des inquiétudes de l'entreprise, l'évolution du marché, les préoccupations des consommateurs l'ont convaincue de franchir un pas supplémentaire.

Graine par graine, cette transition s'implémente dans le plan Vision 2030 de GMSA. Tout au long de l'année dernière, Groupe Minoteries SA a travaillé de pair avec DSS+, une société de conseil visant à construire un avenir durable. Cette collaboration avait comme objectif premier de définir la stratégie de GMSA en termes de durabilité. Une nécessité pour mieux positionner l'entreprise au sein du marché, soutenir

et répondre aux attentes de leurs clients, ou encore attirer talents et investisseurs.

Plus concrètement, l'objectif est d'intégrer des certifications modernes et reconnues permettant de répondre aux nombreuses demandes externes de clients ou autres parties prenantes. En plus de se démarquer de ses concurrents, cette stratégie permet de prendre de l'avance sur

la législation. La loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique exige que les entreprises réduisent d'au moins 64% leurs émissions de gaz à effet de serre pour la période 2031-2040 par rapport à 1990. Des émissions nettes nulles seront obligatoires au plus tard en 2050.

## Un projet main dans la main avec les fournisseurs

« Notre approche consiste, dans un premier temps, à définir où nous en sommes en termes d'impact environnemental. Concrètement, est-on par exemple capable d'atteindre l'objectif zéro carbone, et si oui à quelle échéance et de quelle façon? », rapporte Alain Raymond, CEO.

Un procédé qui a déjà porté ses fruits. Cette analyse a apporté des résultats indispensables à l'entreprise dans son ambition et démontre que seuls 3% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de GMSA proviennent des SCOPE 1 et 2, soit les émissions directes sur place par l'activité et par les véhicules d'entreprise ainsi que les émissions indirectes par la production d'énergies achetées. Les 97 % des émissions de GES de GMSA sont donc principalement issus du SCOPE 3, à savoir la chaîne d'approvisionnement. « Cela signifie qu'on doit réduire les 3% mais qu'il est indispensable de s'occuper des émissions comprises dans le SCOPE 3, en particulier du côté de nos fournisseurs », relève Alain Raymond. Pour cela, le Directeur de GMSA compte travailler de pair avec ses partenaires dans la transition écologique.

## Une équipe dédiée pour atteindre nos objectifs

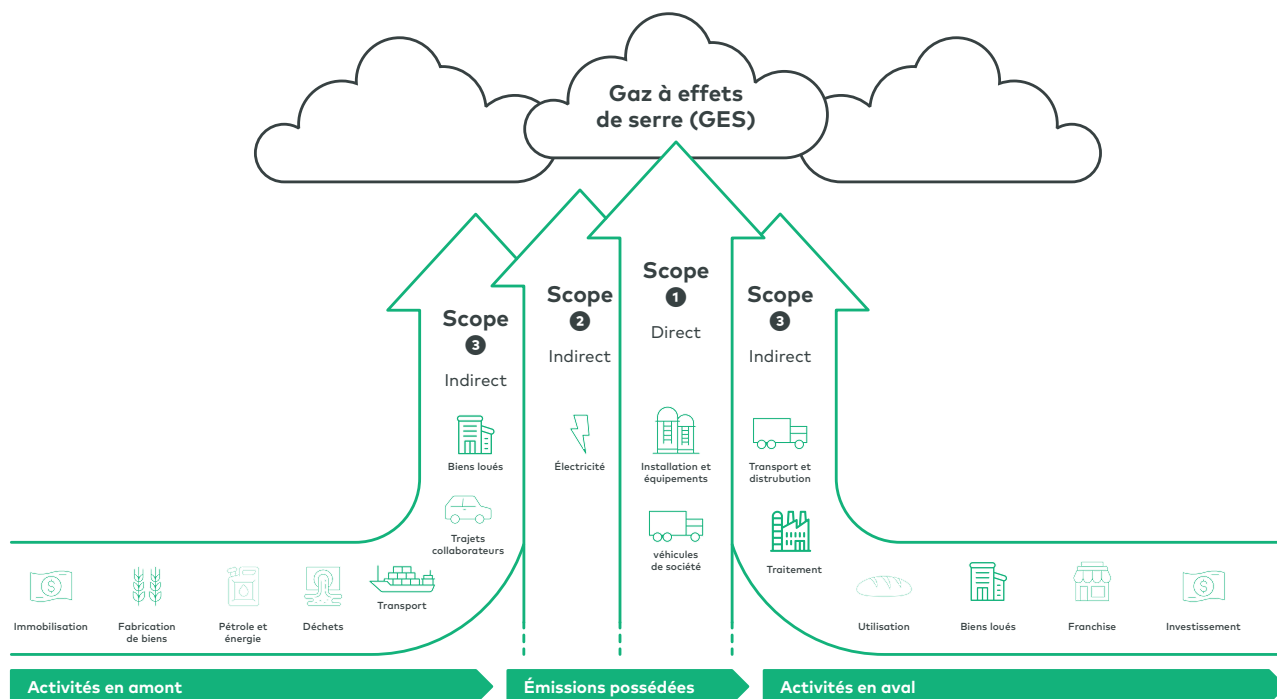
Afin de mettre en pratique les objectifs déterminés, GMSA a mis sur pied une « Green team ». L'équipe de quelques personnes spécialisées dans des fonctions particulières au sein de l'entreprise et managée

# Semer la première graine



« Pour une entreprise comme GMSA, la durabilité est depuis toujours un devoir. Sans la préservation de nos ressources, de notre sol, c'est l'agriculture, et donc l'entièreté de notre branche d'activité qui est en péril. Une PME comme la nôtre se doit d'adopter des pratiques qui aident à réduire au maximum l'impact de notre activité sur l'environnement et la société. Les grandes entreprises développent désormais toutes des stratégies de développement durable. Si la thématique n'est pas nouvelle pour nous, nous avons mandaté, fin 2022, un partenaire externe afin de nous accompagner dans ce processus. L'objectif consiste à améliorer tant l'efficacité écologique de nos activités que la communication à destination de nos actionnaires, de nos clients et de nos fournisseurs. Les actions à entreprendre se doivent d'être écologiques, économiques et sociales. L'équilibre entre ces valeurs et les contraintes, si difficile à atteindre mais tellement enrichissant, doit être notre priorité. »

**Alain Raymond**  
CEO



par Gaetan Schmid (responsable développement durable), aura pour mission d'implémenter les mesures nécessaires à la transition de GMSA. Comme la durabilité a toujours été une préoccupation pour GMSA, l'entreprise agit déjà de façon durable conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU sur une multitude d'axes (pictos 3,4,5,11). Une initiative santé a par exemple permis d'octroyer à chaque employé un bon de 200 francs par an qui lui permet de prendre soin de soi. De plus, l'égalité des salaires quel que soit le sexe est testée et garantie par un organisme indépendant. En ce qui concerne les relations durables avec les fournisseurs de matières premières, GMSA collabore avec plus de 90% d'entre eux depuis plus de vingt ans. Et enfin, GMSA est une entreprise formatrice, prenant sous son aile 7 à 10 apprentis/apprenties chaque année.

## L'évidence de la proximité

Concernant les objectifs définis dans les pictos 12 et 15, plus de 90% de l'approvisionnement en matières premières est Suisse. Plus de 98% des grains récoltés en Suisse sont quant à eux moulus à moins de 100 km d'un des sites de production. Cette organisation décentralisée unique en Suisse permet à GMSA de travailler en circuit court. L'approvisionnement local contribue au développement régional et assure une bonne traçabilité des produits. Cela va de pair, mais vaut la peine d'être relevé: le taux de produits labellisés nationaux ou régionaux est extrêmement important. De plus, les 30'000 tonnes de son, un coproduit de mouture qui ne peut être entièrement utilisé dans les farines destinées à l'alimentation humaine, est valorisé à plus de 95% en alimentation animale.

GMSA a par ailleurs participé à la création d'une nouvelle chaîne

de valeur à base de légumineuses aidant la régénération des sols et moins impactant en termes de bilan carbone. En partenariat avec IP-SUISSE, près de 400 hectares de pois et de féveroles ont été récoltés. Ces cultures ont l'avantage de fixer l'azote et donc contribuent à régénérer les sols. Toujours dans la même logique d'avancer pas à pas, cette première récolte 2023 ne compte «que» environ 1'000 tonnes de ces légumineuses sur les plus de 126'000 tonnes de céréales transformées cette année-là par GMSA. «Cela peut sembler une goutte d'eau dans l'océan mais cela nous permet de tester le succès de ces produits auprès des clients tout en étant prêts à augmenter les volumes de manière significative si les consommateurs y adhèrent», explique Alain Raymond. Afin de valoriser cette filière, GMSA a créé, en partenariat avec IP-SUISSE et Feldkost Food, la start-up Protaneo qui développe, produit et commercialise des produits constitués de ces protéines végétales intégralement produites en Suisse.

## Par sa stratégie Durabilité, GMSA contribue particulièrement à ces 11 Objectifs de Développement Durable (ODD)

**2**

Production de produits alimentaires **nutritifs**.

**4**

**Entreprise formatrice** (apprenti.es). **Investissements importants** dans la formation continue de nos collaborateurs.

**7**

Investissement dans la production d'**énergies «propres»**.

**3**

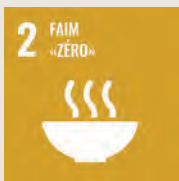
**Maximise la santé** et le choix des consommateurs avec des produits sains. Focus sur la santé de nos collaborateurs.

**5**

Ambition d'augmenter le **pourcentage de femmes cadres**.

**8**

Maximise la **fidélité** des fournisseurs, employés et clients.



**9**

Nouvelles graines et **alternatives** aux protéines animales.

**11**

Établit des relations **durables** avec ses fournisseurs.

**13**

Mesure son impact carbone et met en place des **programmes de décarbonisation** (Scope 1, 2 et 3).

**12**

Approvisionnement local, **débouchés locaux**.

**15**

Engagement durable des agriculteurs via des **labels**.

## Les prochaines étapes

Mais GMSA ne compte pas s'arrêter là. Afin d'atteindre ses ambitions, l'entreprise a défini toute une série de mesures à mettre en place et va se joindre à l'initiative « Science Based Targets (SBTi) ». Cette méthode standardisée et reconnue dans le monde entier indique aux entreprises à quelle vitesse elles doivent réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré.

Parmi les mesures déjà définies, GMSA veut rendre sa production indépendante des énergies fossiles. Isoler les bâtiments est un premier pas. Granuler le son sans vapeur produite à partir d'énergies fossiles est à l'étude, tout comme la faisabilité d'installer des panneaux solaires afin de diminuer la dépendance au réseau électrique. Dans la même lignée, le remplacement des anciens éclairages par de la technologie LED est prévu. L'adaptation de la turbine

d'eau de Goldach est par ailleurs envisagée afin d'atteindre une meilleure efficacité.

Deuxièmement, GMSA compte réduire les émissions liées au transport. Le remplacement progressif de la flotte de véhicules de l'entreprise par des camions de nouvelle génération permet de réduire de 8% les émissions de GMSA. La rentabilité de camions roulant à l'énergie électrique (post-2030) est aussi à l'étude.

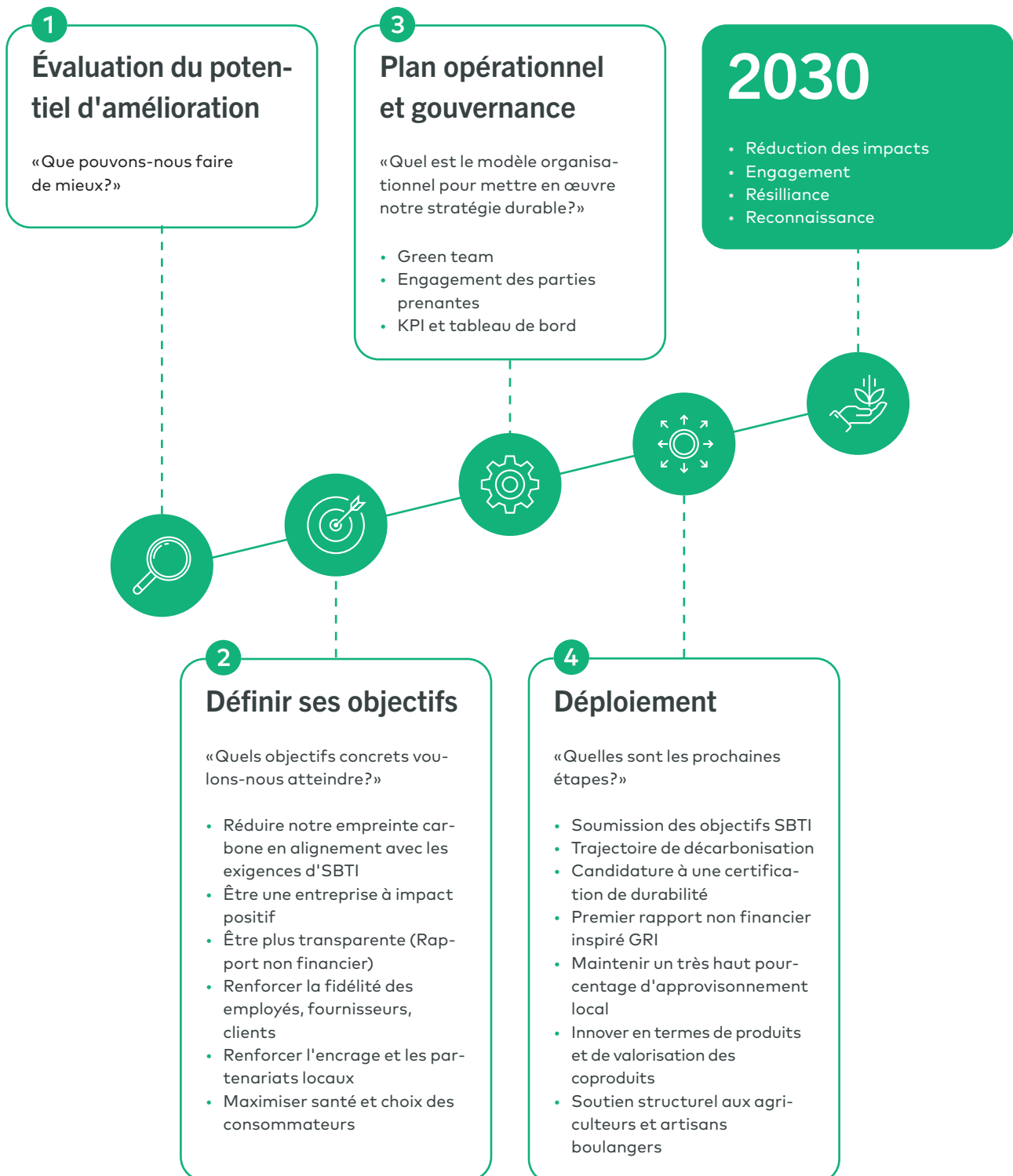
Comme énoncé plus haut dans le texte, il est indispensable pour GMSA de supporter la transition agricole. Cela est possible en soutenant les agriculteurs dans leurs efforts vers une production plus sobre en carbone, en termes d'agriculture régénérative, mais également en soutenant le développement de filières régionales (ex. projet Pain de seigle valaisan AOP et autres produits régionaux). « Le plus compliqué est d'allier les enjeux de

durabilité aux besoins du consommateur. C'est pour cela que nous avançons pas à pas. Mais je suis certain que les axes définis sont les bons et que notre entreprise sera un des moteurs de la transition écologique dans notre branche de production végétale », conclut Alain Raymond.





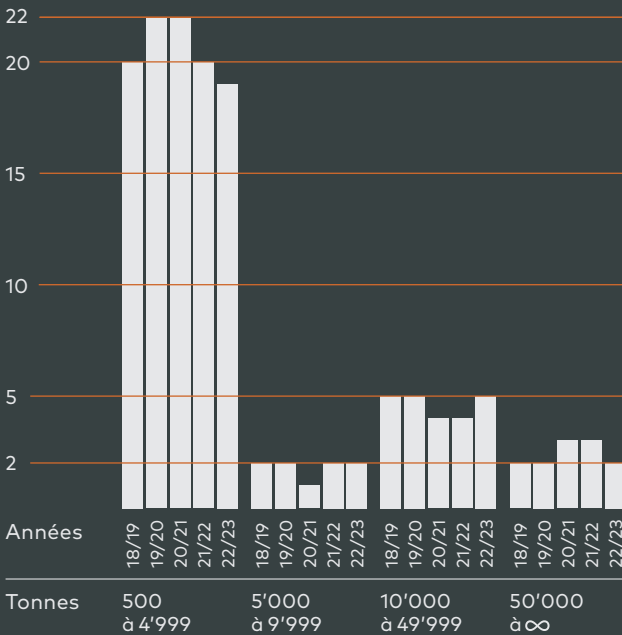
# Feuille de route pour le déploiement



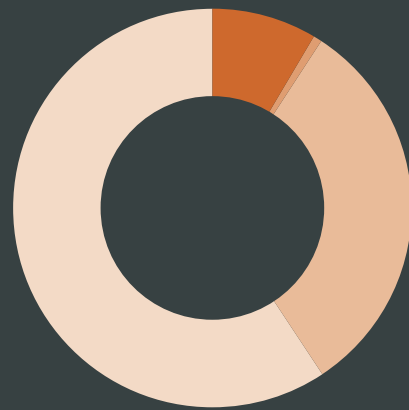
# Structure du secteur, du marché et volumes de mouture

(Moulins affiliés à la Fédération des Meuniers Suisses/FMS – 2023)

## Nombre de moulins

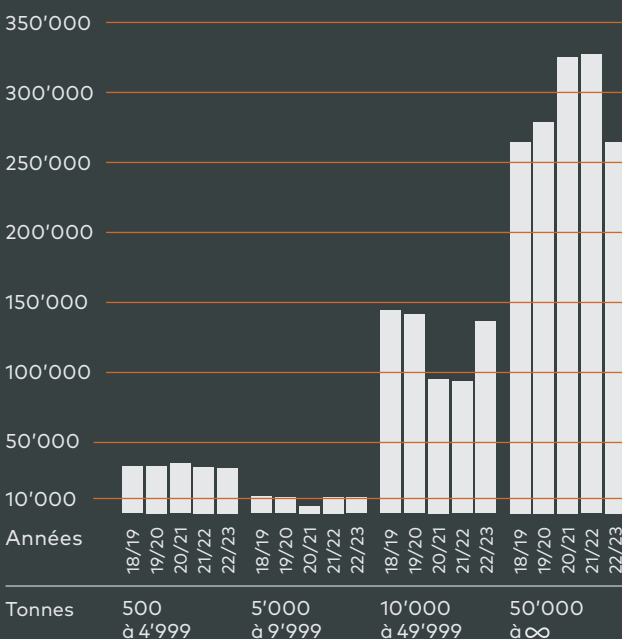


## Part de marché en % (année céréalière 2022/2023)

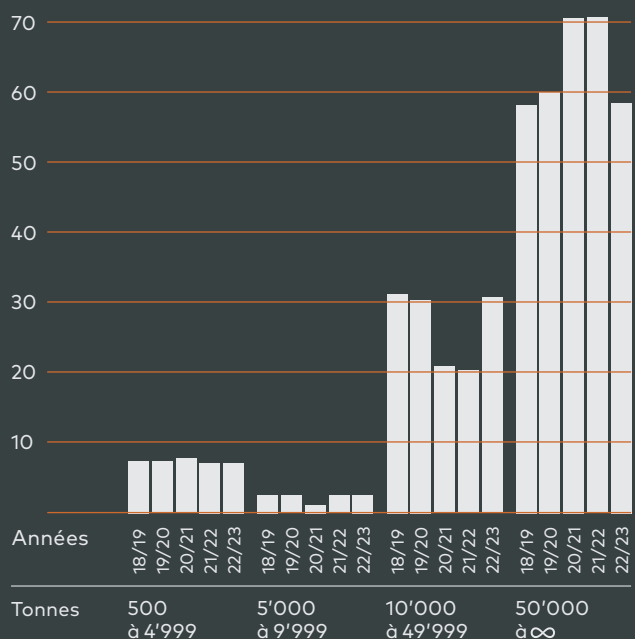


- 500t à 4'999t: 7.1% = 19 moulins
- 5'000t à 9'999t: 2.5% = 2 moulins
- 10'000t à 49'999t: 31.1% = 5 moulins
- 50'000t à ∞: 59.3% = 2 moulins

## Quantité de mouture en tonnes



## Part de marché en %



---

# Commentaires sur les résultats

## Stabilisation des résultats de GMSA à l'excellent niveau de 2022

Les comptes consolidés sont présentés avec le standard SWISS GAAP RPC (version 2023) et plus particulièrement avec l'application des normes RPC 30 et RPC 31 respectivement sur les comptes consolidés et les sociétés cotées en bourse.

Notre chiffre d'affaires net consolidé s'élève à KCHF 148'187 (2022: KCHF 144'995), soit une croissance de 2.2%. L'augmentation des prix de nos produits finis est l'élément qui a généré cette hausse. Les volumes quant à eux se sont contractés.

Le prix des matières premières, et plus spécifiquement celui des blés, avait augmenté de manière significative lors de la récolte 2022 car les coûts dans l'agriculture étaient en augmentation. C'est principalement cette hausse que nous avons répercutée début 2023 sur le prix de nos produits finis. Le ratio des charges relatives aux marchandises s'élève en 2023 à 70.69% (2022: 69.41%), ce qui pèse sur notre marge brute.

Les autres produits d'exploitation sont restés stables à KCHF 2'904 (2022: KCHF 2'814).

Les charges de personnel ont diminué de KCHF 153 pour atteindre KCHF 21'426 (2022: KCHF 21'579). Nous avons eu un décalage dans nos divers recrutements entre l'objectif et la concrétisation des engagements. Ceci a engendré une économie non volontaire sur l'exercice 2023. L'impact financier se matérialisera sur 2024 où les charges de personnel seront complètement annualisées.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 5.9% pour s'établir à KCHF 14'583 (2022: KCHF 13'771). Si la hausse des prix des blés était le principal déclencheur d'une répercussion sur nos produits finis, l'énergie (électricité, gaz) a été le deuxième axe, avec encore une fois, une hausse significative et cela même avec de plus faibles volumes. En outre, pour des raisons d'hygiène et de qualité, nos coûts d'entretien et d'analyses se sont révélés plus onéreux que l'an passé. Enfin, l'externalisation de notre logistique de Safenwil a impacté les comptes sur tout l'exercice en comparaison aux quatre mois de l'exercice 2022. Ces coûts supplémentaires du projet Safenwil au niveau du compte d'exploitation sont amplement rattrapés par les autres économies (personnel et produits hors exploitation). En effet, le projet a généré au final une économie importante. Hormis ces hausses, nous poursuivons nos programmes d'économies de manière ciblée.

Nous avons renforcé une provision pour restructuration sur l'exercice courant pour KCHF 174 portant le total de ces provisions à KCHF 525 pour nous permettre la fermeture du site de Naters en automne 2024.

Les amortissements corporels se sont montés à KCHF 5'011 (2022: KCHF 5'413).

En conséquence, le bénéfice d'exploitation (EBIT) s'élève à KCHF 6'636 (2022: KCHF 6'932), soit un repli de 4.3%.

Les produits hors exploitation se montent à KCHF 796 (2022: KCHF 1'942). L'explication de cette différence significative se situe au niveau de la vente d'un bien immobilier à Genève (objet non stratégique) qui avait dégagé une plus-value d'environ KCHF 550. En outre, toujours sur l'exercice 2022, la location du site de Safenwil avait engendré une réévaluation de KCHF 640. Quant aux charges hors exploitation 2023, elles sont composées des coûts d'entretien d'immeubles de rendement ainsi que d'une commission octroyée lors de la vente de l'immeuble de Genève pour l'an 2022.

En tenant encore compte de la charge fiscale de KCHF 1'005 (2022: KCHF 1'256), le résultat net s'élève à KCHF 6'343 (2022: KCHF 7'322).

Ce résultat assez solide dans un contexte complexe va permettre de proposer, lors de la prochaine Assemblée générale, un dividende de CHF 11.00 par action, ce qui correspond à un très bon taux de distribution d'environ 60%.

---

# Perspectives

La branche de la meunerie en Suisse n'a depuis longtemps pas été soumise à une pression telle qu'elle existe actuellement. En Suisse, il y a depuis des décennies une certaine surcapacité de production et celle-ci va être amplifiée ces prochaines années.

En effet, avec la fermeture partielle de Nestlé à Wangen ainsi que la potentielle perte de mouture pour les farines techniques à la suite du refus du Conseil national de la motion Knecht, la branche va potentiellement perdre 15% de son volume (assemblée annuelle FMS du 03.11.2023). De plus, la réduction perpétuelle des artisans boulangers rend la tâche de plus en plus difficile.

L'évolution négative de la meunerie impacte notre entreprise. Les marges vont donc être mises sous pression. D'un côté, l'industrie et la grande distribution jouent avec ce phénomène pour baisser les prix et de l'autre, le prix de la matière première reste élevé, tout comme les coûts fixes.

Pour notre entreprise il va donc falloir agir sur trois axes:

En premier lieu, le prix de la matière première qui correspond à environ 70% de notre chiffre d'affaires est d'une importance capitale. Les discussions avec les acteurs de la branche quant aux prix indicatifs seront donc difficiles mais importantes. Il est prévisible que les acteurs voulant des prix de farine plus bas se confronteront aux agriculteurs demandant une meilleure rémunération pour leur travail. Au centre de ce débat, les meuniers doivent se frayer un chemin.

Comme déjà évoqué dans les précédents rapports, mais encore plus cette année, la maîtrise des coûts devient déterminante. Un projet de nouvel ERP débutera en 2024. Ce projet devra nous permettre de remplacer l'actuel système obsolète dans les trois prochaines années, mais en plus il nous permettra de mieux digitaliser nos processus et donc d'améliorer notre efficacité.

Pour terminer, comme défini dans notre stratégie, GMSA doit sortir de sa zone d'activité historique et se diversifier dans d'autres secteurs.

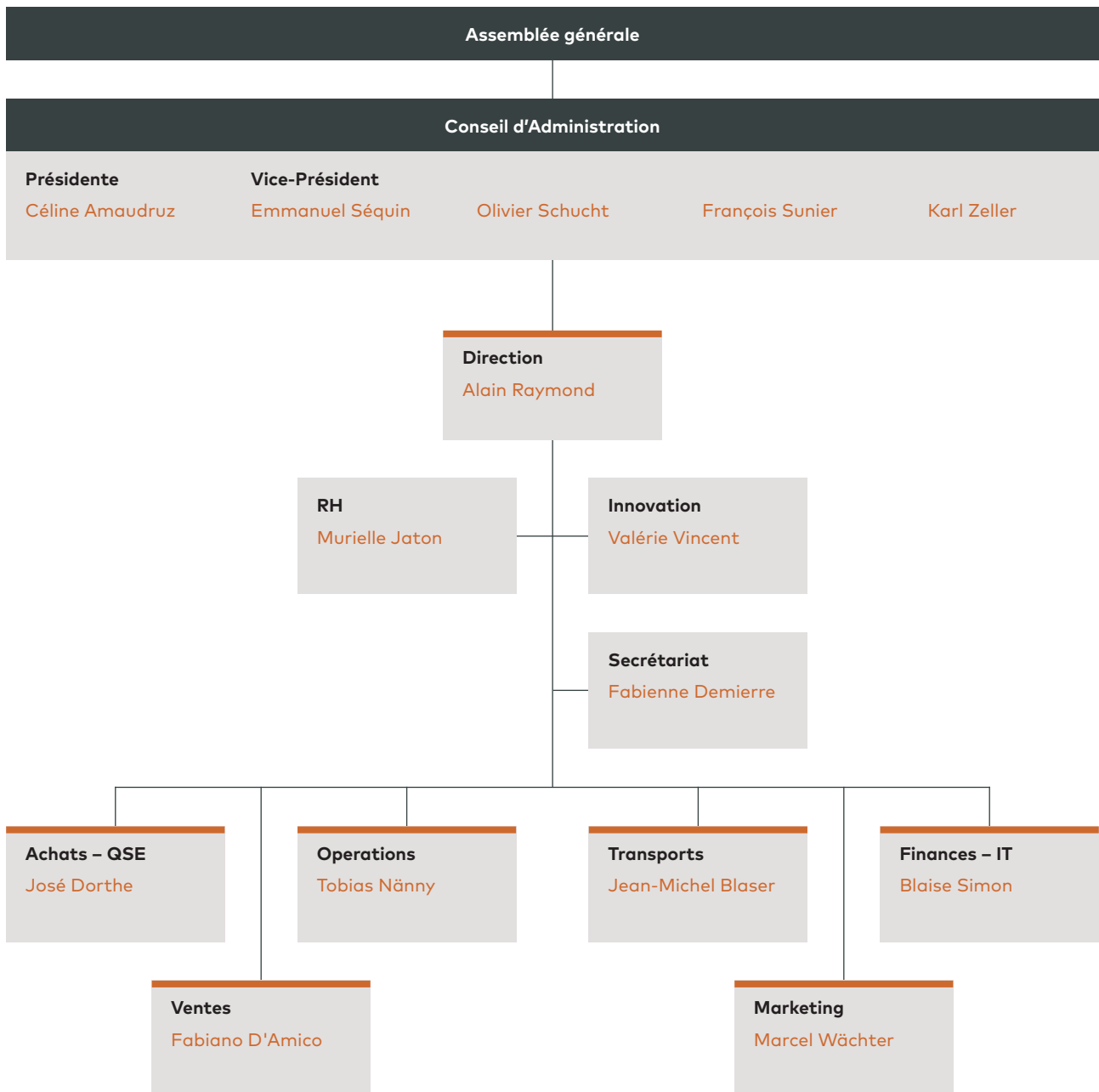
Cette année où l'obligation de la déclaration de provenance des produits de boulangerie est entrée en vigueur, nous ne pouvons que souhaiter que le consommateur impose son choix et soutienne la filière agricole en choisissant du pain suisse.

# CORPORATE GOVERNANCE





# Organigramme





---

# Processus



## Achats — QSE (Qualité, Sécurité et Environnement)

Ce processus est responsable de l'acquisition des matières premières et des emballages. Grâce à ses laboratoires d'analyses, il fournit tous les éléments pour assurer la qualité constante de nos produits. La sécurité au travail et la durabilité y sont aussi gérées.

---



## Operations

La gestion et la coordination de la transformation des blés panifiables et autres céréales, la préparation de la marchandise, le suivi technique ainsi que l'exploitation des silos, sur nos différents sites, sont du ressort de ce processus.

---



## Ventes

Ce processus assure le suivi du marché dans le respect des intérêts liés aux différents segments de clientèle. La satisfaction de nos clients est notre priorité tout comme le développement de notre communauté.

---



## Marketing

L'analyse du marché, des attentes de nos clients, la gestion de l'assortiment et le développement de l'image de marque de notre entreprise sont du ressort de ce processus.

---



## Transports

L'organisation et la gestion des transports de nos différents sites et au niveau national sont réunis dans ce processus, tout comme l'enregistrement des commandes et la facturation.

---



## Finances — IT

La comptabilité du groupe et de l'ensemble des personnes morales, la consolidation, le controlling, l'IT, le « back-office » et le système de contrôle interne relèvent de ce processus. L'élaboration et l'examen des projets de financement, y compris les mécanismes de surveillance y sont également gérés.

---



## Ressources Humaines

Les RH accompagnent l'ensemble des collaboratrices/teurs durant leur parcours au sein de GMSA et soutiennent les responsables pour les questions RH afin de concilier nécessités économiques et réalités sociales de l'entreprise. L'attractivité de GMSA sur le marché du travail est au cœur de nos préoccupations.

---



## Innovation

Ce processus est en charge de la recherche constante d'améliorations, la réalisation d'idées ainsi que la conception de nouveaux produits et services.

---

# 1. Structure du groupe et actionnariat

## 1.1 Structure du groupe

### 1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de marché, à savoir Minoteries de Plainpalais SA à Granges-près-Marnand/VD et Bruggmühle Goldach AG à Goldach/SG.

Les sites principaux de Granges-près-Marnand/VD et de Goldach/SG fabriquent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Le silo de Schwarzenbach/SG, avec une capacité de 26'000t, est exploité par GMSA. Il est situé à proximité immédiate d'un accès autoroutier et est relié par une voie industrielle à la ligne CFF Wil – St. Gallen. Par ailleurs, GMSA est propriétaire d'un immeuble de rendement dans les cantons de Genève et du Valais.

Le groupe détient les sociétés filles suivantes:

- Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE, fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/Demeter est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et biodynamique. Cette société intervient sur le marché en tant que personne morale indépendante.
- Bonvita AG à Stein am Rhein/SH est une entreprise qui fabrique de la panure selon un procédé de production classique. Elle opère sur le marché également en tant que personne morale indépendante.
- Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters à Naters/VS (GARN) produit des farines spéciales comme entre autres celle qui permet la production du pain de seigle valaisan AOP.
- Protaneo SA à Granges-près-Marnand/VD est une entreprise qui développe et commercialise des produits extrudés secs à base de protéines végétales comme substitut de viande pour le marché suisse.
- Moulins de Sion SA, dont le site a été vendu en 2015, détient la participation à 100% de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters.
- Geferina SA à Granges-près-Marnand/VD est une société qui possède un immeuble industriel à Safenwil. Ayant externalisé son activité de stockage, le site de Safenwil/AG est loué dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à une société active dans la fabrication de produits alimentaires.
- Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA en liquidation à Sion/VS est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) à la clientèle. En outre, elle détenait un immeuble de rendement à Genève qui a été vendu durant l'automne 2022.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye/VD, où se trouvent également les services centraux du groupe.



L'organigramme du groupe et les processus internes sont présentés en pages 32 et 33 du présent rapport.

### 1.1.2

#### Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

GMSA, dont le siège social est à Valbroye/VD, est coté au segment «Swiss Reporting Standard» de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur: 1.294.946, code ISIN: CH0012949464, symbole GMI. La capitalisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2023 (CHF 280.– par action) est de CHF 92'400'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée.

### 1.1.3

#### Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés non cotées ci-dessous font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2023:

Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital-actions/ CHF	2023 Participation %	Capital-actions/ CHF	2022 Participation %
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	300'000.–	100.00	300'000.–	100.00
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	210'000.–	100.00	210'000.–	100.00
Geferina SA	Valbroye/VD	1'000'000.–	100.00	1'000'000.–	100.00
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00
Protaneo SA	Valbroye/VD	100'000.–	51.00	100'000.–	51.00
Sopafi SA en liquidation	Sion/VS	250'000.–	100.00	250'000.–	100.00
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00

## 1.2

### Actionnaires importants

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-après:

	31.12.2023		31.12.2022	
	Nombre	%	Nombre	%
NorthStar Holding AG	29'700	9.00	–	–
Fondation Groupe Mutuel*	23'153	7.02	23'153	7.02
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Gamma Stawag AG	18'743	5.68	18'743	5.68
M. Séquin Max	14'640	4.44	14'640	4.44
M. Minder Werner	13'076	3.96	13'076	3.96
Mme Bühler-Amaudruz Monique	12'248	3.71	12'248	3.71
LLB Swiss Investment AG	–	–	21'134	6.40
Mme Amaudruz-Pedronin Françoise	–	–	10'775	3.27
<b>Total</b>	<b>133'350</b>	<b>40.41</b>	<b>135'559</b>	<b>41.08</b>

\*Fondation propriétaire des actionnaires suivants: Groupe Mutuel Assurances GMA SA, Mutuel Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA, Easy Sana Assurance Maladie SA.

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2023:  
[www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/](http://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/)

## 1.3

### Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

## 2.

### Structure du capital

#### 2.1

##### Capital

Le capital-actions de GMSA et de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

#### 2.2

##### Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Il n'existe aucune marge de fluctuation du capital et de capital conditionnel au 31.12.2023.

#### 2.3

##### Modifications du capital

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 72 du présent rapport. Concernant l'exercice 2021, se référer à la page 74 du rapport de gestion 2022.



Le lien suivant permet de consulter la page:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2023.pdf#page=72>

---

## 2.4

### **Actions et bons de participation**

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du «one share, one vote»). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

## 2.5

### **Bons de jouissance**

Il n'y a pas de bons de jouissance.

## 2.6

### **Restrictions de transfert et inscriptions de «nominees»**

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

### 2.6.1

#### **Restrictions de transfert**

Article 7 des statuts, citation:

*«La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. La demande d'inscription au registre des actions par les actionnaires ou usufruitiers peut être faite par voie électronique.»*

Le lien suivant permet de consulter l'extrait: [www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

### 2.6.2

#### **Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice**

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

### 2.6.3

#### **Admissibilité des inscriptions de «nominees»**

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. À cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

### 2.6.4

#### **Procédure pour abolition des restrictions**

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

## 2.7

### **Emprunts convertibles et options**

Aucune émission d'emprunts convertibles et d'options n'a été effectuée pendant l'exercice.

## 3. Conseil d'Administration

### 3.1 et 3.2

#### Biographies

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.



#### CÉLINE AMAUDRUZ

**Présidente – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Elue depuis 2019 – Citoyenne suisse, 1979**

Certificat en droit fiscal international, Université de Genève (2001) – Master en droit, Université de Genève (2002) – Wealth Management Diploma (2010) – IMD: Foundations for Business Leadership (2018) – IMD: Executive MBA – AMC (2018)

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle travaille dans le secteur bancaire de 2006 jusqu'à fin 2020. En 2022, elle est engagée auprès de la banque Reyl Intesa Sanpaolo en qualité de Relationship Manager, Wealth Management. Elle mène une carrière politique en qualité de Conseillère nationale depuis 2011 et est l'une des Vice-Présidentes de l'UDC Suisse. Elle siège à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national ainsi qu'à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique où elle préside également. Elle est membre de plusieurs Conseils d'Administration, dont celui de FICAL Finance AG, des transports publics genevois (tpg) en qualité de Vice-Présidente et de TP Publicité SA (TP Pub) en qualité de Présidente.



#### EMMANUEL SÉQUIN

**Vice-Président – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Membre comité d'audit et des risques – Élu depuis 2005 – Citoyen suisse, 1956**

Licence en sciences économiques à l'Université de Genève MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)

Il passe ses 10 premières années à Zürich à la Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Il a été ensuite Directeur dans un Family Office à Zürich jusqu'à mi-juillet 2019. Actuellement, il est Président du Conseil d'Administration de MITHRAS AG et de Emera SA, ainsi que membre du Conseil d'Administration de Société foncière Hauterive Petit-Ouchy SA, de Compagnie Générale de Participation SA SPF (Luxembourg) et de CINAP SA (Luxembourg). Il s'occupe également de la gestion immobilière de biens privés.



### **OLIVIER SCHUCHT**

**Administrateur – Membre non exécutif – Président comité d'audit et des risques – Elu depuis 2022 – Citoyen suisse et français, 1974**

Master en biologie EPF (1999) – doctorat en sciences naturelles EPF (2004) – MBA University of Chicago Booth (2013)

Après ses études et son doctorat à l'EPF, suivis de divers stages pratiques (Goldman Sachs, Translink), il commence comme consultant chez Bain & Company. Il rejoint ensuite Jacobs Holding, avant d'être nommé en 2008 à la Direction élargie de Barry Callebaut, comme responsable de l'unité d'affaires mondiale Gourmet (clients de l'artisanat et de la petite industrie). Il reprend ensuite la Direction ad interim d'un conseil en M&A (Translink), avant d'exercer diverses fonctions chez Credit Suisse à partir de 2013. Début 2018, avec un groupe d'entrepreneurs, il reprend l'entreprise FFF Fresh & Frozen Food, à Wohlen en qualité de CFO. Il revend ses parts en 2022 et administre depuis cette date ses participations privées dans les secteurs de l'alimentation et des sciences de la vie. Il siège depuis 2017 au conseil de surveillance de Food Emotion, une holding française du secteur alimentaire (avec les participations de PCB et Ponthier).



### **FRANÇOIS SUNIER**

**Administrateur – Membre non exécutif – Élu depuis 2006 – Citoyen suisse, 1965**

Licence en sciences politiques

Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'UBS à Genève, il travaille pour UBS Philips & Drew à Londres comme Directeur (marché obligataire) et coresponsable des produits sur taux d'intérêts pour la Suisse. Ensuite, durant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, comme Directeur, coresponsable des ventes pour la Suisse sur les produits à

taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il est également membre du Conseil d'Administration de Primatrust SA à Genève, de Prisminvest SA à Morges, de Reference Capital SA à Genève, de Suntrust Capital Management SA à Genève, ainsi que d'Avance Gas Holding Ltd (Oslo), Norvège. Fin 2013, il a été nommé au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA.



### **KARL ZELLER**

**Administrateur – Membre non exécutif – Élu depuis 2023 – Citoyen suisse, 1954**

Dipl. féd. de responsable du marketing et des ventes – certificat EOQ de Process Manager – Executive Master Business Excellence

Après une maturité fédérale au gymnase cantonal de Zurich, il suit des formations continues en entreprise avec spécialisation en marketing et ventes et effectue des stages dans le commerce de détail (Denner). En 1978, il est engagé au département marketing de Toni Milchverband, à Winterthur, où il travaille jusqu'en 1985, d'abord comme chef de produit, puis comme responsable de la planification des ventes. En 1985, il entre chez Eierschmid AG, à Kloten. Au sein de la direction, il occupe la fonction de responsable des ventes et porte la responsabilité de la mise en place et de la direction de la division diversification jusqu'en 1987. Suite à la reprise de Traiteur Seiler, Zurich, par Eierschmid AG, il est jusqu'en 1997 CEO/délégué du Conseil d'Administration de la nouvelle entreprise Traiteur Seiler AG, chargé de son organisation et de son développement en Suisse. L'entreprise ayant été vendue à Orior Food AG, une fois la transmission et l'intégration achevées, il rejoint en 1998 Chocolats Halba SA (Coop), où il est jusqu'en 2006 membre de la Direction et chef de division (ventes, production, technique et marketing). De 2007 à 2019, il dirige Patiswiss AG en tant que CEO et délégué du Conseil d'Administration. Depuis sa retraite en 2019, il accompagne le développement de cette entreprise en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

### **PIERRE-MARCEL REVAZ**

**Président – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Élu depuis 2000 – Citoyen suisse, 1953**

Maturité de commerce – Licence en sciences économiques

Natif de Martigny, canton du Valais, il assume de 1977 à 1981 différentes fonctions à responsabilités dans le secteur automobile, auprès de Peugeot Suisse SA tout d'abord et de General Motors Suisse SA ensuite. En 1981, il accède, en qualité d'assis-

tant de direction à la Mutuelle Valaisanne, dont il devient Directeur en 1993. En 1994, il est Fondateur et Directeur général du Groupe Mutuel Association d'assureurs, une nouvelle organisation regroupant huit assureurs maladie aux côtés de la Mutuelle Valaisanne. En 2000, il est nommé Président et en 2008 Président exécutif jusqu'en septembre 2014 où il a pris sa retraite. Il a quitté sa fonction de Président après l'Assemblée générale ordinaire 2023.

### **3.3**

#### **Nombre de fonctions admises**

L'extrait de l'article 26, paragraphe a, des statuts, citation:

*«Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 5 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et 15 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»*

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

### **3.4**

#### **Élection et durée du mandat**

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

#### **Nomination du Président**

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

#### **Nomination des membres du Comité de rémunération**

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

#### **Nomination du représentant indépendant**

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)



---

## 3.5

### Organisation interne

#### 3.5.1

##### Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Comité de rémunération dont au moins deux membres du Conseil d'Administration font partie, ainsi que du Comité d'audit et de risques composé d'au moins deux membres également.

#### 3.5.2

##### Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

###### A.

###### Compétences générales

(art. 716 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.



###### B.

###### Attributions intransmissibles et inaliénables

(art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation et déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et fixer leur cahier des charges et leur rémunération
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Établir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Établir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

###### C.

###### Autres attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes:

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Établir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
3. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point B.

## D.

### Délégation de la gestion

(art. 716b CO, art. 31 des statuts)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (points B et C ci-dessus), le Conseil d'Administration a délégué la gestion de GMSA au Comité de direction.

### 3.5.3

#### Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration est convoqué par la Présidente ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président, aussi souvent que l'exigent la marche des affaires, mais en principe au moins six fois par année. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa première séance, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion. En 2023, huit séances ordinaires protocolées d'une durée de 2 à 5 heures ont été tenues.

## A.

### Comité de rémunération

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

En 2023, une séance protocolée d'une durée de 2 heures a été tenue.

## B.

### Comité d'audit et des risques

Le Comité est un comité composé au moins de deux membres du Conseil d'Administration qui assiste le Conseil d'Administration dans ses tâches intransmissibles et inaliénables de haute surveillance et de contrôle financier (art. 716 Co), en se formant sa propre opinion:

- Sur l'organisation et le fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne et externe, y compris la gestion des risques
- Sur le respect des normes légales et réglementaires (compliance) au sein de GMSA
- Sur les comptes annuels

Le Comité procède à un examen critique des comptes annuels ainsi que des comptes intermédiaires et en discute le contenu avec le Directeur financier. Il recommande au Conseil d'Administration d'adopter les états financiers annuels et de les soumettre à l'Assemblée générale pour approbation. Il évalue de façon critique l'efficacité de la révision externe, et de la collaboration avec l'organe de révision.

Le Comité s'assure que la Direction élabore, applique et entretienne une «culture du contrôle» adéquate et mette l'accent sur l'importance du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il se tient également informé des évolutions en matière de gestion des risques.

---

Une fois par année, un compte rendu de son activité et des résultats est établi à l'attention du Conseil d'Administration à qui il transmet régulièrement des informations et le cas échéant lui soumet des recommandations.

Le Comité s'est réuni trois fois pour des séances d'une durée de 3 heures. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

Toutefois, le Comité peut prendre position sur des thèmes urgents par voie de circulation (échanges de courriels). Dans ce cas, la Présidente collecte les réponses des membres et procède au décompte des voix. La décision prise par voie de circulation est protocolée et ratifiée lors de la séance suivante.

### **3.6**

#### **Compétences**

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont:

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

### **3.7**

#### **Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale**

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

## 4. Direction générale

### 4.1 et 4.2 Biographies



#### **ALAIN RAYMOND**

**Directeur général\* – Membre de la Direction\* – Citoyen suisse, 1979**

CFC de pâtissier-confiseur – Maturité professionnelle technique – Ingénieur en agro-alimentaire et biotechnologies, Haute école, Sion – Executive Master of Business administration, HEG Fribourg

Actif à différents titres dans des entreprises de l'industrie Migros, il débute comme chef de projets en 2002 pour terminer par diriger le site de JOWA Volketswil/ZH (2009-2013). Dès 2013, il rejoint la Direction du groupe ELSA-Mifroma (produits laitiers) où il a la responsabilité du site d'Ursy/FR, et plus tard, la Direction de la Business Unit Fromages pour la Migros Industrie. En novembre 2020, il rejoint Groupe Minoteries SA et reprend la Direction générale le 01.04.2021. Il est aussi membre du Comité de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) depuis le 12.11.2021 et a repris la Vice-Présidence depuis le 21.06.2023.



#### **JEAN-MICHEL BLASER**

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Transports – Citoyen suisse, 1966**

CFC Mécanicien

Après deux années en Amérique Latine, il entre aux Minoteries de Plainpalais SA en 1990, puis rejoint le CICR en 1992, pour des missions huma-

nitaires en Bosnie et en Angola. Dès 1995, il rejoint Minoteries de Plainpalais SA pour y développer la logistique et intègre le Comité de direction en 1999. De 2000 à 2003, on lui confie parallèlement la direction d'une boulangerie industrielle. Durant cette période, il fait un post-grade HES en logistique. Suite aux diverses acquisitions de Groupe Minoteries SA, il s'occupe de l'intégration de la logistique. Municipal de la commune de Cerniaz de 1998 à 2011, il siège depuis mi-2016 au conseil communal de la commune de Valbroye.



#### **FABIANO D'AMICO**

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Ventes – Citoyen suisse et italien, 1981**

CFC de boulanger-confiseur – Maturité professionnelle technique – Bachelor of science en technologie alimentaire, ZHAW, Wädenswil – Master of Business Administration, université de Neu-Ulm, Neu-Ulm (D)

À partir de 2008, il travaille en qualité de développeur de produits chez HOCHDORF Nutribake AG, puis passage en 2012 comme chef du développement chez Schapfenmühle GmbH & Co.KG, à Jungingen (D). À partir de 2016, il est responsable de la mise en place du secteur Private Label & Business Development dans le contexte de la création du département Kids Snacking chez HOCHDORF Cereals & Ingredients AG, puis il est engagé en 2019 comme responsable de la création du secteur développement pour la branche boulangerie chez Pistor SA. Depuis mars 2023, il est responsable du processus Ventes chez Groupe Minoteries SA.



### JOSÉ DORTHE

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Achats-QSE – Citoyen suisse, 1976**

Diplôme de technicien en meunerie –  
Brevet fédéral supérieur d'Agro-commerçant –  
Diplôme d'économiste d'entreprise HES –  
Diplôme fédéral de responsable achats

Dès 1996, il travaille pour divers moulins fourrangers en Suisse romande. En 1999, il a l'opportunité de réaliser une expérience dans la recherche agricole appliquée à Hamilton en Nouvelle-Zélande. Dès 2002, il rejoint le groupe fenco-LANDI, comme chef d'un groupe de LANDI, puis est nommé Directeur et ensuite administrateur-délégué dans différentes LANDI SA. Sa responsabilité est de développer ces entreprises sur le marché du commerce de détail, des intrants agricoles et dans la reprise de la production agricole régionale (céréales et pommes de terre). En 2017, il rejoint Groupe Minoteries SA comme adjoint du responsable Achats et Système de Management Intégré (SMI) et en reprend la Direction dès le 01.04.2018.



### TOBIAS NÄNNY

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Operations – Citoyen suisse, 1974**

Maturité Type C – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie

Après une maturité fédérale obtenue en 1994, il accomplit un apprentissage de meunier. Il part ensuite travailler en Australie durant trois ans. À son retour en Suisse, il fait l'École suisse de meunerie. En 2002, il est engagé par Bühler AG, à Uzwil, qui l'envoie à l'étranger comme technologue pour mettre en service des moulins et des installations de traitement thermique de la farine. De 2006 à 2009, Bühler AG le délègue à

Paris. En 2009, il reprend la Direction du centre de formation en meunerie d'Uzwil. Il entre chez Groupe Minoteries SA le 01.08.2019 où il reprend un an plus tard la responsabilité du processus Production.



### BLAISE SIMON

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Finances-IT – Citoyen suisse, 1970**

Diplôme de commerce – Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

Pendant deux ans, il est conseiller clientèle auprès de la Bâloise Assurances. Il travaille ensuite comme chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et suit intégralement les cours du soir en vue d'obtenir un diplôme en finances et controlling. A mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité et est promu Directeur financier en mars 2008. Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.

\*selon Registre du Commerce (Moudon)



### MARCEL WÄCHTER

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Marketing – Citoyen suisse, 1969**

CFC Constructeur d'appareils industriels – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie – Diplôme de spécialiste en marketing (SAWI) – DAS Sales Executive HSG

Après une formation technique de base de monteur de moulins, il fait un apprentissage de meunier. Il dirige ensuite la transformation de moulins et suit une formation commerciale. En 1994/1995, il fait l'École suisse de meunerie de St.Gallen. En 1997, il commence son activité dans le secteur des ventes d'Intermill AG, Schöftland, dont il reprend la Direction des ventes après avoir accompli une formation en marketing. Il est nommé Directeur d'Intermill AG en 2004 et est responsable de l'unité d'affaires Vente/Marketing en Suisse alémanique depuis juillet 2005. A mi-2012, il devient également responsable des ventes de Bonvita AG. De 2019 à 2021, il suit une formation en marketing et gestion des ventes.

### ROLAND DÜRRING

**Membre de la Direction\* – Responsable processus Ventes – Citoyen suisse, 1966**

CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie – Diplôme de responsable marketing et ventes EPD ES

Entre 1985 et 1990, il occupe le poste de chef de production chez Kunz Kunath AG, Burgdorf, avant d'être nommé chef d'exploitation chez Amrein AG, Sempach-Station, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1995. Il travaille ensuite comme chef de vente chez Kentaur AG, Lützelflüh durant huit ans. En 2003, il est Directeur suppléant, courtier et Key-Account Manager chez Karl Muggli AG, Hergiswil, fonctions qui l'ont amené à effectuer plusieurs séjours dans les principaux pays céréaliers de la planète. Il reprend la Direction de Steiner Mühle AG, Zollbrück, en avril 2012. En outre, il a suivi diverses formations (économie d'entreprise/Key-Account Manager/gestion

d'entreprise/Marketing et ventes). Il reprend également la responsabilité des ventes à la clientèle industrielle de Groupe Minoteries SA en 2013. Il a quitté la société au 31.01.2023.

### JACQUES YERLY

**Membre de la Direction\* – Responsable Projets – Citoyen suisse, 1959**

CFC Boulanger-Pâtissier – Diplôme fédéral de représentant et agent de commerce

Après avoir suivi une formation dans la vente au sein de l'entreprise Suter Viandes SA à Ville-neuve, il est engagé en 1989 comme conseiller de ventes auprès de Minoteries de Plainpalais SA à Genève, puis comme chef de ventes. En juin 2006, il est nommé Directeur de l'unité d'affaires Mino-Farine pour la Suisse latine. Lorsqu'il vivait à Treyvaux, il a exercé la fonction de conseiller communal. Il est secrétaire/caissier de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande) et Vice-Président de la F.A.I.R (Fédération des Agents Indépendants et Représentants) pour la section Fribourg. Il a pris sa retraite le 01.05.2023.

---

## Décisions et attributions de la Direction

### Décisions

Les membres de la Direction ainsi que la Direction élargie se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est validé par le Directeur général. Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est transmise à tous les membres du Conseil d'Administration.

### Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier. D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.



La Direction a en particulier les attributions suivantes:

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration
5. Évaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques
6. Élaborer des directives en matière de surveillance des risques
7. Instaurer une organisation procédurale efficace et structurée ainsi qu'un système de contrôle interne efficace
8. Préparer et mettre en œuvre la comptabilité, le contrôle financier et la planification financière
9. Préparer les comptes annuels et le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Administration
10. Préparer et mettre en œuvre la politique du personnel ainsi que les affaires générales en lien avec les employés
11. Nommer et révoquer les employés
12. Surveiller les employés, notamment pour s'assurer qu'ils observent les lois, statuts, règlements et directives
13. Établir à l'attention du Conseil d'Administration, par l'entremise de sa Présidente, des rapports périodiques ou des rapports immédiats, par téléphone ou par mail, en cas de survenance de risques importants pour les affaires en cours ou en cas d'événements extraordinaires
14. Annoncer immédiatement à la Présidente du Conseil d'Administration de GMSA en cas de perte de capital ou surendettement (art. 725 CO) ou tout autre danger existentiel pour GMSA

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point C, chiffre 2), le Conseil d'Administration définit les tâches/fonctions de chaque domaine de la Direction (processus).

Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes:

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

### Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration:

1. Les décisions de dépenses ou d'engagements dépassant le montant unique de CHF 200'000 (exception: acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et la nomination d'un conseiller juridique éventuel

### Rapport au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avale les bouclements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

### 4.3

#### Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation:

*«Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»*

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

### 4.4

#### Contrats de management

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.



---

## 5. Rémunérations, participations et prêts

### 5.1

#### **Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation**

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 54 à 61). Le lien suivant permet de consulter le rapport:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2023.pdf#page=54>

### 5.2

#### **Rémunérations, prêts et vote de l'Assemblée générale**

#### 5.2.1

##### **Rémunérations liées aux résultats**

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

#### 5.2.2

##### **Prêts, crédits et prestations de prévoyance allouées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction**

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

#### 5.2.3

##### **Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations**

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

## 6. Droits de participation des actionnaires

### 6.1

#### **Limitation et représentation des droits de vote**

#### 6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4

##### **Limitation et représentation des droits de vote**

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

#### 6.1.5

##### **Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale**

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

Article 19 al. 1 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

#### 6.1.6

##### **Instructions au représentant indépendant et vote électronique**

Article 19 al. 5 et 6 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

[www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf](http://www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf)

## 6.2

### **Quorums statutaires**

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

## 6.3

### **Convocation de l'Assemblée générale**

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

## 6.4

### **Inscriptions à l'ordre du jour**

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, ou représentant des actions totalisant une valeur nominale de un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.



## 6.5

### **Inscriptions au registre des actions**

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

# 7.

## **Prises de contrôle et mesures de défense**

### 7.1

#### **Obligation de présenter une offre**

Les statuts de GMSA ne contiennent pas de clause d'opting up ou d'opting out. Ainsi, les dispositions de l'art. 135 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) relatives au seuil légal de 33⅓% des droits de vote pour présenter une offre publique d'achat sont applicables.

### 7.2

#### **Clauses relatives aux prises de contrôle**

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

---

## 8. Organe de révision

### 8.1

#### **Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable**

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

### 8.1.1

#### **Début du mandat de révision en cours**

PricewaterhouseCoopers SA est le réviseur de GMSA depuis 1996. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 10 octobre 1995 (FOSC 214, page 5588). PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision de la maison mère et des comptes consolidés.

### 8.1.2

#### **Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours**

Depuis 2021, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Didier Ehret.

### 8.2

#### **Honoraires de révision**

Le total des honoraires de révision payé à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 173'300 hors TVA pour l'exercice 2023.

### 8.3

#### **Honoraires supplémentaires**

Il n'y a pas d'honoraires supplémentaires payés à PricewaterhouseCoopers SA pour l'exercice 2023.

### 8.4

#### **Instruments d'information sur l'organe de révision externe**

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la première séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

#### **Indépendance**

Il n'existe aucune dépendance directe – ou indirecte – entre la société, respectivement les représentants au niveau stratégique/opérationnel et l'organe de révision.

#### **Prestations et honoraires**

Les prestations de l'organe de révision, ainsi que ses honoraires bien entendu, sont évaluées une fois par année par le Conseil d'Administration sur la base du rapport d'audit et des recommandations écrites/orales correspondantes à la suite de la première séance du Conseil d'Administration. Des comparaisons avec d'autres principaux prestataires sont également effectuées périodiquement.

## 9. Politique d'information

### Rapports financiers

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion au 31 décembre et le rapport intermédiaire au 30 juin. Tous deux sont publiés une fois par année en français et en allemand. Afin d'assurer la communication, une plateforme digitale est mise en ligne lors de la publication des résultats. Nos rapports financiers font également l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués de presse peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA ([www.gmsa.ch](http://www.gmsa.ch)) dans la rubrique «Actualités/Communication médias». De plus, sur demande, une version imprimée des rapports financiers est envoyée aux actionnaires ainsi qu'à divers partenaires.



### Publicité événementielle

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise (<https://www.gmsa.ch/blog/#abonnement-communiques>) afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push&pull).

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies au chapitre «Notre groupe/Relations investisseurs» du site Internet de GMSA et la Corporate Governance est, quant à elle, présentée dans notre rapport de gestion en format digital ([www.gmsa-rg.ch](http://www.gmsa-rg.ch)).

### Assemblée générale ordinaire

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes:

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés à chaque actionnaire.

### Relations avec les investisseurs

Groupe Minoteries SA  
Secrétariat de la Direction générale  
Tél.: +41 26 668 52 16  
E-mail: [bourse@gmsa.ch](mailto:bourse@gmsa.ch)

### Calendrier financier

Mars 2024  
Publication du rapport de gestion 2023 et communiqué de presse

15 mai 2024  
Assemblée générale ordinaire à Granges-près-Marnand

22 mai 2024  
Paiement du dividende  
(soumis à l'approbation de l'AG)

---

Août 2024

Publication du rapport intermédiaire au 30 juin 2024 et communiqué de presse

Le lien suivant permet de consulter le calendrier financier:

<https://www.gmsa.ch/relations-investisseurs/#calendrier-financier>

### **Siège social**

Groupe Minoteries SA

Route des Moulins 31

Case postale 68

1523 Granges-près-Marnand

(Commune de Valbroye/VD)

## **10.**

### **Période de blocage de négoce**

En application du règlement interne, il était interdit à toutes les personnes au sein de l'entreprise et également à des personnes externes qui ont connaissance de faits ayant une influence sur le cours d'acheter ou de vendre des titres de Groupe Minoteries SA du 15 juin jusqu'à mi-août 2023 (lendemain de la publication) pour les résultats semestriels et du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'à mi-mars 2024 (lendemain de la publication) pour les résultats annuels.

Au sein de GMSA, les personnes concernées sont les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité de direction, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans les bouclements. En ce qui concerne les personnes externes, il leur est demandé de signer une convention de confidentialité.

Des périodes de blocage spécial peuvent être décrétées pour certaines catégories de personnes, en plus des membres du Conseil d'Administration et de la Direction moyennant la signature d'une convention de confidentialité. Cette période s'étend jusqu'au lendemain de la publication de l'information.

# RAPPORT DE RÉMUNÉRATION





# Rapport de rémunération 2023

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 734 et suivants du Code des Obligations, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant:

## A. Introduction

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes:

- Responsabilité
- Ouverture
- Proximité
- Simplicité
- Excellence

Ainsi que sur les valeurs-clés humaines suivantes:

- Le client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et des résultats du groupe.

## B. Gouvernance et compétences

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des principes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants:

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.



---

Les modalités du vote sont les suivantes:

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.
- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30% du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

## C. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé de la Présidente et d'un membre du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre est élu individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2023, le Comité de rémunération était composé de Céline Amaudruz et Emmanuel Séquin.

## D. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

### 1.0

#### **Système de rémunération mis en place**

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proposées par le Conseil de rémunération et validées par le Conseil d'Administration une fois par année. Elles sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences. En 2023, le Conseil d'Administration a tenu huit séances (durée de 2 à 5 heures par séance) et le Comité de rémunération a, quant à lui, tenu une (1) séance (durée 2 heures).

### 1.1

#### **Programme de participation**

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Conseil d'Administration.

## 1.2

### Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Conseil d'Administration.

## 2.0

### Rémunérations accordées en 2023 aux membres du Conseil d'Administration

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en net	Frais	2023	Charges sociales 2023	2022	Charges sociales 2022
Amaudruz Céline*, Présidente dès le 17 mai 2023	87	14	101	9	65	6
Revaz Pierre-Marcel**, Président jusqu'au 16 mai 2023	43	7	50	3	120	7
Séquin Emmanuel***, Vice-Président dès le 17 mai 2023	58	9	67	–	55	–
Schucht Olivier	46	7	53	4	30	3
Sunier François	41	7	48	4	47	4
Zeller Karl****	25	4	29	1	–	–
Amaudruz Guiramand Dominique	–	–	–	–	29	1
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>48</b>	<b>348</b>	<b>21</b>	<b>346</b>	<b>21</b>

\*Mme Céline Amaudruz a été nommée Présidente depuis le 17.05.2023.

\*\*M. Pierre-Marcel Revaz a quitté sa fonction directement après l'Assemblée générale du 16.05.2023.

\*\*\*M. Emmanuel Séquin a été nommé Vice-Président dès le 17.05.2023.

\*\*\*\*M. Karl Zeller a été nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 16.05.2023.

### Autres prestations à des parties liées

	2023	2022
Néant	–	–

## 3.0

### Participations détenues par les membres non exécutifs du Conseil d'Administration et leurs proches au 31.12.2023

(en milliers de francs suisses)

Membres	Actions	2023 %	Actions	2022 %
Amaudruz Céline	5'403	1.64	5'122	1.55
Revaz Pierre-Marcel*	–	–	103	0.03
Schucht Olivier	156	0.05	56	0.02
Séquin Emmanuel et famille	5'100	1.55	5'100	1.55
Sunier François	3'750	1.14	3'750	1.14
Zeller Karl**	5	0.00	–	–
<b>Total</b>	<b>14'414</b>	<b>4.37</b>	<b>14'131</b>	<b>4.28</b>

\*M. Pierre-Marcel Revaz a quitté sa fonction directement après l'Assemblée générale du 16.05.2023.

\*\*M. Karl Zeller a été nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 16.05.2023.

---

## 4.0

### Mandats externes

Les membres du Conseil d'Administration ont les mandats externes suivants:

#### Céline Amaudruz

- FICAL Finance AG: membre du Conseil d'Administration
- transports publics genevois (tpg): Vice-Présidente du Conseil d'Administration
- TP Publicité SA (TP Pub): Présidente du Conseil d'Administration

#### Emmanuel Séquin

- MITHRAS AG: Président du Conseil d'Administration
- Emera SA: Président du Conseil d'Administration
- Société foncière Hauterive Petit-Ouchy SA: membre du Conseil d'Administration
- Compagnie Générale de Participation SA SPF (Luxembourg):  
membre du Conseil d'Administration
- CINAP SA (Luxembourg): membre du Conseil d'Administration

#### Olivier Schucht

- Food Emotion: membre du conseil de surveillance

#### François Sunier

- Primatrust SA: membre du Conseil d'Administration
- Prisminvest SA: membre du Conseil d'Administration
- Reference Capital SA: membre du Conseil d'Administration
- Avance Gas Holding Ltd (Oslo): membre du Conseil d'Administration
- Mirabaud SCA: membre du conseil de surveillance

#### Karl Zeller

- Patiswiss AG: Vice-Président du Conseil d'Administration

## 5.0

### Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

## E.

### Principes de rémunération pour les membres de la Direction

#### 1.0

##### Principes

Le montant de la rémunération variable de la Direction est fixé en février par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de rémunération.

Cette rémunération variable est composée de deux éléments principaux. Le premier est basé sur les indicateurs financiers majeurs, en premier lieu le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net du groupe. Le second élément servant à la fixation du montant de la rémunération variable est évalué/comparé chaque année sur la base des critères suivants: réussite et engagement personnel, contexte économique, conditions conjoncturelles de la branche, part de marché de l'entreprise et position du groupe dans le contexte général de la meunerie suisse et, tout spécialement, capacité d'adaptation de GMSA à l'évolution des conditions concurrentielles. Cette rémunération variable ne peut dépasser plus de 50% le salaire de base annuel.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT), il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

### **Autre rémunération/prestation**

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts et ne dispose pas de programme de participation.

#### **1.1**

##### **Programme de participation**

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Comité de direction.

#### **1.2**

##### **Consultant externe pour la détermination de la rémunération**

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Comité de direction.

#### **2.0**

##### **Éléments de rémunération des membres de la Direction**

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants:

- a. Salaire de base annuel
- b. Rémunération variable (enveloppe liée aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)
- c. Prime jubilaire tous les 5 ans

#### **3.0**

##### **Contrats de travail et indemnités de licenciement**

Les membres de la Direction sont soumis à un préavis applicable de six mois. Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise («parachutes dorés»).

#### **4.0**

##### **Benchmarking**

En fonction de l'environnement du domaine d'activité, avec une considération particulière des conditions du 1<sup>er</sup> échelon de transformation dans l'économie agricole suisse.

## 5.0

### Rémunérations accordées en 2023 aux membres de la Direction

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2023 est présentée selon le tableau ci-dessous:

#### Rémunération des membres de la Direction

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus%	2023	C.S.* 2023	2022	C.S.* 2022
Total	1'433	444	77	22.72	1'954	395	2'064	443

\* C.S. = Charges sociales

## 6.0

### Rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus%	2023	C.S.* 2023	2022	C.S.* 2022
Alain Raymond, CEO	295	130	15	29.54	440	81	419	81

\*C.S. = Charges sociales

## 7.0

### Participations détenues par les membres de la Direction et leurs proches

Membres	Actions	2023 %	Actions	2022 %
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	10	0.00
Yerly Jacques	-	-	40	0.01
Total	12	0.00	52	0.01

## 8.0

### Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Comité de direction.

# Rapport sur le rapport de rémunération

## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

### Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 734a-734f CO contenues dans les parties D et E du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les articles 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 56 à 61) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

---

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les articles 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

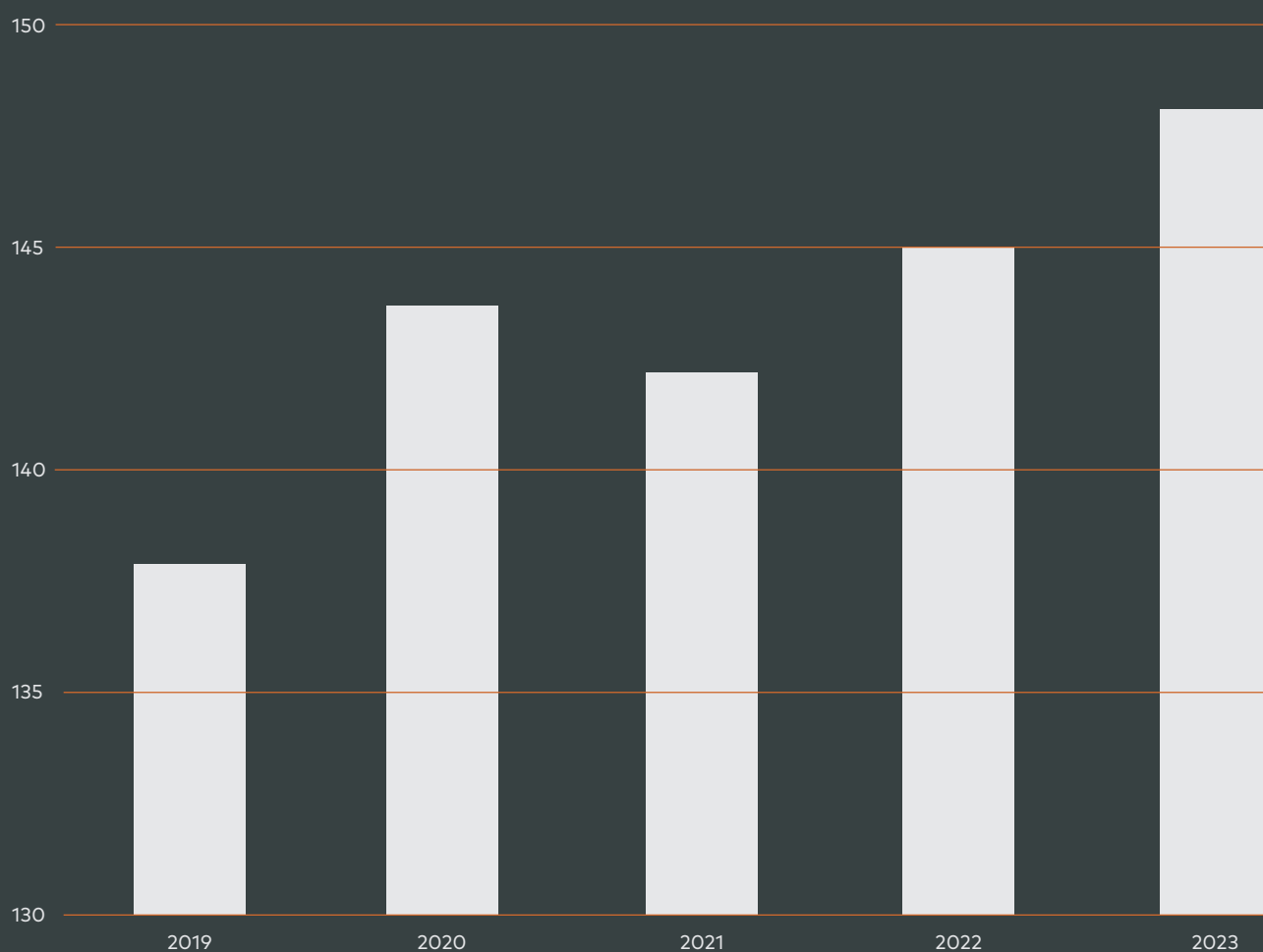
Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Lausanne, le 26 février 2024  
PricewaterhouseCoopers SA



# Évolution du chiffre d'affaires net

2019-2023  
(en millions de CHF)



# RAPPORTS FINANCIERS





# Comptes consolidés du groupe

## Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	31.12.2023	%	31.12.2022	%
<b>Circulant</b>					
Liquidités	1	11'599	8.26	12'308	8.69
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	12'442	8.86	14'461	10.21
Autres créances à court terme	3	2'191	1.56	1'375	0.97
Immobilisations financières	7	4'000	2.85	–	–
Stocks	4	30'268	21.55	34'679	24.48
Comptes de régularisation actifs		–	–	2	0.00
<b>Total actif circulant</b>		<b>60'500</b>	<b>43.08</b>	<b>62'825</b>	<b>44.34</b>
<b>Immobilisé</b>					
Immobilisations corporelles	5	78'809	56.11	77'833	54.94
Immobilisations incorporelles	6	0	0.00	0	0.00
Immobilisations financières	7	1'142	0.81	1'017	0.72
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>79'951</b>	<b>56.92</b>	<b>78'850</b>	<b>55.66</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>140'451</b>	<b>100.00</b>	<b>141'675</b>	<b>100.00</b>

(en milliers de francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	31.12.2023	%	31.12.2022	%
<b>Fonds étrangers à court terme</b>					
Autres dettes à court terme	8	5'560	3.96	4'248	3.00
Dettes résultant de livraisons et de prestations		10'433	7.43	13'765	9.72
Comptes de régularisation passifs		975	0.69	1'463	1.03
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>		<b>16'968</b>	<b>12.08</b>	<b>19'476</b>	<b>13.75</b>
<b>Fonds étrangers à long terme</b>					
Autres dettes à long terme	9	80	0.06	196	0.14
Impôts différés passifs	10	8'675	6.18	9'019	6.37
Provisions à long terme	11	525	0.37	351	0.25
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>		<b>9'280</b>	<b>6.61</b>	<b>9'566</b>	<b>6.75</b>
<b>Total fonds étrangers</b>		<b>26'248</b>	<b>18.69</b>	<b>29'042</b>	<b>20.50</b>
<b>Fonds propres</b>					
Capital-actions		1'650	1.17	1'650	1.16
Réserves provenant de bénéfices		123'626	88.02	122'143	86.21
Goodwill compensé	6	-11'209	-7.98	-11'209	-7.91
<b>Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires</b>		<b>114'067</b>	<b>81.21</b>	<b>112'584</b>	<b>79.47</b>
Parts de capital des minoritaires		136	0.10	49	0.03
<b>Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires</b>		<b>114'203</b>	<b>81.31</b>	<b>112'633</b>	<b>79.50</b>
<b>Total du passif</b>		<b>140'451</b>	<b>100.00</b>	<b>141'675</b>	<b>100.00</b>

## Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2023	%	2022	%
Chiffre d'affaires net	13	148'187	100.00	144'995	100.00
Charges relatives aux marchandises	21	-104'752	-70.69	-100'640	-69.41
Variations de stock		1'491	1.01	526	0.36
Autres produits d'exploitation	14	2'904	1.96	2'814	1.94
Charges de personnel	15	-21'426	-14.46	-21'579	-14.88
Charges d'exploitation		-14'583	-9.84	-13'771	-9.50
Provision pour restructuration	11	-174	-0.12	-	-
Amortissements corporels	5	-5'011	-3.38	-5'413	-3.73
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>6'636</b>	<b>4.48</b>	<b>6'932</b>	<b>4.78</b>
Produits financiers	16	52	0.04	30	0.02
Charges financières	17	-11	-0.01	-12	-0.01
<b>Bénéfice ordinaire</b>		<b>6'677</b>	<b>4.51</b>	<b>6'950</b>	<b>4.79</b>
Produits hors exploitation	18	796	0.54	1'942	1.34
Charges hors exploitation	19	-125	-0.08	-314	-0.22
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>7'348</b>	<b>4.96</b>	<b>8'578</b>	<b>5.92</b>
Impôts	20	-1'005	-0.68	-1'256	-0.87
<b>Résultat net</b>		<b>6'343</b>	<b>4.28</b>	<b>7'322</b>	<b>5.05</b>
Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA		6'433	4.34	7'322	5.05
Attribuable aux intérêts minoritaires		-90	-0.06	-	-
(en francs suisses)					
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	22	19.49		22.19	
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	22	19.49		22.19	

## Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2023	2022
Résultat de l'exercice		6'343	7'322
Amortissements sur immobilisations corporelles	5	5'011	5'413
Variation des impôts différés passifs	10/20	-344	-38
Variation des provisions à long terme	11	174	-
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles		-13	-511
Réévaluation d'immobilisations corporelles	5/18	-	-640
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		2'019	-1'731
Variation de stocks		4'411	-3'854
Variation d'autres actifs circulants		-814	-309
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs		-4'486	4'445
Variation des autres dettes à court terme	8	1'313	-651
Variation des autres dettes à long terme	9	-116	-
<b>Flux de fonds résultant des activités opérationnelles</b>		<b>13'498</b>	<b>9'446</b>
Investissements en immobilisations corporelles		-5'353	-4'845
Investissements en immobilisations financières		-4'318	-231
Ventes d'immobilisations corporelles		46	4'064
Désinvestissements en immobilisations financières		192	293
<b>Flux de fonds pour investissements</b>		<b>-9'433</b>	<b>-719</b>
Versement de dividendes		-4'950	-2'970
Part de capital des minoritaires		176	49
<b>Flux de fonds résultant du financement</b>		<b>-4'774</b>	<b>-2'921</b>
<b>Variation des liquidités nettes*</b>		<b>-709</b>	<b>5'806</b>
*Liquidités à l'actif du bilan			
Liquidités au 01.01.		12'308	6'502
Liquidités au 31.12.		11'599	12'308
<b>Variation</b>		<b>-709</b>	<b>5'806</b>

## Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>1'650</b>	<b>117'791</b>	<b>-11'209</b>	<b>108'232</b>	<b>-</b>	<b>108'232</b>
Dividendes versés		-2'970		-2'970		-2'970
Résultat net		7'322		7'322		7'322
Part de capital des minoritaires				-	49	49
<b>État au 31 décembre 2022</b>	<b>1'650</b>	<b>122'143</b>	<b>-11'209</b>	<b>112'584</b>	<b>49</b>	<b>112'633</b>

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>1'650</b>	<b>122'143</b>	<b>-11'209</b>	<b>112'584</b>	<b>49</b>	<b>112'633</b>
Dividendes versés		-4'950		-4'950		-4'950
Résultat net		6'433		6'433	-90	6'343
Part de capital des minoritaires				-	177	177
<b>État au 31 décembre 2023</b>	<b>1'650</b>	<b>123'626</b>	<b>-11'209</b>	<b>114'067</b>	<b>136</b>	<b>114'203</b>

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.  
Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805.  
(KCHF 1'805 en 2022).



## Annexe aux comptes consolidés 2023

### 1.

## Résumé des principaux principes comptables

### 1.1

#### Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

### 1.2

#### Consolidation

##### Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

	31.12.2023 %	31.12.2022 %
Bonvita AG, Stein am Rhein/SH	100.00	100.00
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, Naters/VS	100.00	100.00
Geferina SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Moulins de Sion SA, Sion/VS	100.00	100.00
Protaneo SA, Valbroye/VD	51.00	51.00
Sopafi SA, en liquidation, Sion/VS	100.00	100.00
Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE	100.00	100.00

#### Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont amorties intégralement par le biais des fonds propres.

### 1.3

#### **Constatation des produits et des charges**

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

### 1.4

#### **Liquidités**

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

### 1.5

#### **Créances résultant de ventes et de prestations**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

### 1.6

#### **Autres créances**

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

### 1.7

#### **Stocks**

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

### 1.8

#### **Comptes de régularisation actifs**

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

---

## 1.9

### **Immobilisations corporelles**

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles: 40 ans
- Rénovation des immeubles: 10 ans
- Machines: 10 à 20 ans
- Outillage et mobilier: 10 ans
- Camions: 8 ans
- Informatique: 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction: –

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

## 1.10

### **Immobilisations incorporelles**

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat :

- Marques: 5 ans
- Logiciels: 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

## 1.11

### **Prêts et autres immobilisations financières**

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

## 1.12

### **Dettes**

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

## 1.13

### **Comptes de régularisation passifs**

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

## 1.14

### **Provisions**

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

## 1.15

### **Dividendes**

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

## 1.16

### **Engagements de prévoyance**

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

## 1.17

### **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des dissolutions de provisions et des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles.

## 1.18

### **Charges de personnel**

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

## 1.19

### **Charges et produits hors exploitation**

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

---

## 1.20

### **Charges et produits exceptionnels**

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

## 1.21

### **Impôts**

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

## 1.22

### **Événements postérieurs à la clôture**

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

## 1.23

### **Parties liées**

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

## 1.24

### **Contrats d'achat à terme de blé**

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe et ne sont pas considérés comme instruments financiers dérivés. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition, ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur.

## 2. Explications générales concernant les comptes consolidés 2023

### 2.1

#### Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 26 février 2024.

### 2.2

#### Modification dans le périmètre de consolidation

La société Protaneo SA a été créée le 12 décembre 2022. Groupe Minoteries SA détient 51% des actions de cette nouvelle société qui figure dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022.

### 2.3

#### Rapport sectoriel (RPC31)

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

## Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

<b>Note 1 – Liquidités</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Liquidités	8'599	12'308
Autres investissements financiers	3'000	-
<b>Valeur des liquidités</b>	<b>11'599</b>	<b>12'308</b>

Placements financiers de KCHF 3'000 sur une durée de 1 à 3 mois, pour un taux s'élevant entre 1.55% à 1.65%

<b>Note 2 – Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur	12'530	14'526
Ajustement de valeur	-88	-65
<b>Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>12'442</b>	<b>14'461</b>

<b>Note 3 – Autres créances à court terme</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créances fiscales	409	410
Créances de clients sur machines levain (leasing)	401	284
Autres créances envers les tiers	1'381	681
<b>Valeur nette des autres créances à court terme</b>	<b>2'191</b>	<b>1'375</b>

<b>Note 4 – Stocks</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Matières premières	19'775	25'440
Produits finis pour alimentation humaine	9'698	7'522
Emballages, carburants et accessoires	1'908	2'224
Ajustement de valeur	-1'113	-507
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>30'268</b>	<b>34'679</b>

<b>Note 5 – Immobilisations corporelles</b>	<b>Immeubles de rendement*</b>	<b>Immeubles opérationnels</b>	<b>Machines et outillage</b>	<b>Autres Immobilisations</b>	<b>En cours de construction</b>	<b>Total 2022</b>
<b>Valeurs nettes au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>14'750</b>	<b>42'401</b>	<b>18'790</b>	<b>4'407</b>	<b>1'425</b>	<b>81'773</b>
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>14'750</b>	<b>83'747</b>	<b>74'940</b>	<b>20'588</b>	<b>1'425</b>	<b>195'450</b>
Transferts	4'959	-4'683	485	389	-1'150	-
Acquisitions		2'107	1'203	477	599	<b>4'386</b>
Cessions et sorties	-3'400	-9	-169	-1'343	-8	<b>-4'929</b>
Réévaluation	640					<b>640</b>
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2022</b>	<b>16'949</b>	<b>81'162</b>	<b>76'459</b>	<b>20'111</b>	<b>866</b>	<b>195'547</b>

(en milliers de francs suisses)

	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobi- li-sations	En cours de construction	Total 2022
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	-	-41'346	-56'150	-16'181	-	-113'677
Transferts	-2'539	2'539				-
Amortissement de l'année		-2'060	-2'114	-1'239		-5'413
Cessions et sorties		3	96	1'277		1'376
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2022</b>	-2'539	-40'864	-58'168	-16'143	-	-117'714
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2022</b>	14'410	40'298	18'291	3'968	866	77'833

<b>Note 5 – Immobilisations corporelles</b>	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobi- li-sations	En cours de construction	Total 2023
<b>Valeurs nettes au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	14'410	40'298	18'291	3'968	866	77'833
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	16'949	81'162	76'459	20'111	866	195'547
Transferts		34	453	171	-658	-
Acquisitions		1'149	2'691	1'375	805	6'020
Cessions et sorties			-10	-261		-271
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2023</b>	16'949	82'345	79'593	21'396	1'013	201'296
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	-2'539	-40'864	-58'168	-16'143	-	-117'714
Amortissement de l'année		-2'010	-1'908	-1'093		-5'011
Cessions et sorties			9	229		238
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2023</b>	-2'539	-42'874	-60'067	-17'007	-	-122'487
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2023</b>	14'410	39'471	19'526	4'389	1'013	78'809

\* Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.61% et 8.50%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement détenus au 31.12.2023 et au 31.12.2022 est de KCHF 8'299.

#### Note 6 – Immobilisations incorporelles

##### Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisition sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:



(en milliers de francs suisses)

	2023	2022
<b>Valeurs nettes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>94</b>	<b>444</b>
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>11'209</b>	<b>11'209</b>
<b>Valeurs brutes au 31 décembre</b>	<b>11'209</b>	<b>11'209</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-11'115</b>	<b>-10'765</b>
Amortissement de l'année	-94	-350
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>	<b>-11'209</b>	<b>-11'115</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>94</b>
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié	6'433	7'322
Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans	-94	-350
<b>Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill</b>	<b>6'339</b>	<b>6'972</b>
<b>Capitaux propres mentionnés au 31 décembre</b>	<b>114'203</b>	<b>112'633</b>
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	94	444
Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat	-94	-350
<b>Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill</b>	<b>114'203</b>	<b>112'727</b>

#### Note 7 – Immobilisations financières

##### Immobilisations financières - Circulant

	2023	2022
Autres investissements financiers	4'000	-
<b>Total des immobilisations financières - Circulant</b>	<b>4'000</b>	<b>-</b>

Placements financiers de KCHF 4'000 sur une durée de 4 à 6 mois, pour un taux s'élevant entre 1.75% à 1.80%

##### Immobilisations financières - Immobilisé

	2023	2022
Prêts à la clientèle	853	827
Ajustement de valeur	-320	-419
Prêts à la clientèle nets	533	408
Autres investissements financiers	609	609
<b>Total des immobilisations financières - Immobilisé</b>	<b>1'142</b>	<b>1'017</b>

(en milliers de francs suisses)

<b>Note 8 – Autres dettes à court terme</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Impôts courants à payer	868	579
Autres créanciers	4'434	3'376
Acomptes de clients	258	293
<b>Total des autres dettes à court terme</b>	<b>5'560</b>	<b>4'248</b>

<b>Note 9 – Autres dettes à long terme</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG)	80	196
<b>Total des autres dettes à long terme</b>	<b>80</b>	<b>196</b>

<b>Note 10 – Impôts différés passifs</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Impôts différés passifs en début d'exercice</b>	<b>9'019</b>	<b>9'057</b>
Constitution d'impôts différés passifs	–	198
Dissolution d'impôts différés passifs	-344	-236
<b>Impôts différés passifs en fin d'exercice</b>	<b>8'675</b>	<b>9'019</b>
Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2022 et en 2023	–	–
Taux moyen des impôts	14.8%	14.8%

<b>Note 11 – Provisions à long terme</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>351</b>	<b>351</b>
Constitution d'une provision pour restructuration	174	–
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>525</b>	<b>351</b>

**Note 12 – Institutions de prévoyance**

<b>Avantage/engagement économique et charge de prévoyance</b>	<b>*Excédent de couverture (+)/ découvert (-)</b>	<b>Part économique de l'entreprise</b>			<b>Cotisations totales ajustées à la période</b>	<b>Charges de prévoyance dans les frais de personnel</b>	
	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>	<b>Variation</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	+5'553	–	–	–	–	1'388	1'420
<b>Total</b>	<b>+5'553</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1'388</b>	<b>1'420</b>

\*selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2023 (2022: 1.50%).

Les tables de mortalité utilisées sont LPP2020 pour 2023 et LPP2015 P16 pour 2022.

(en milliers de francs suisses)

### Note 13 – Chiffre d'affaires net

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire Suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

Note 14 – Autres produits d'exploitation	2023	2022
Revenus des immobilisations d'exploitation	2'876	2'702
Dissolution de provisions	15	112
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	13	-
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>2'904</b>	<b>2'814</b>

Note 15 – Charges du personnel	2023	2022
Rémunérations	16'588	16'624
Charges sociales	3'346	3'439
Autres frais de personnel	1'492	1'516
<b>Total des charges du personnel</b>	<b>21'426</b>	<b>21'579</b>

Note 16 – Produits financiers	2023	2022
Intérêts sur les prêts à la clientèle	17	19
Dividendes sur autres investissements	8	8
Autres produits financiers (Placements financiers)	27	3
<b>Total des produits financiers</b>	<b>52</b>	<b>30</b>

Les taux d'intérêts sur les placements financiers de 1 à 12 mois s'élèvent entre 0,50% à 1,45%

Note 17 – Charges financières	2023	2022
Commissions, intérêts et frais financiers	11	12
<b>Total des charges financières</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

(en milliers de francs suisses)

<b>Note 18 – Produits hors exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Revenus des immeubles de rendement	796	748
Réévaluation d'un immeuble de rendement	–	640
Plus-value sur vente d'un immeuble de rendement	–	554
<b>Total des produits hors exploitation</b>	<b>796</b>	<b>1'942</b>

<b>Note 19 – Charges hors exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges des immeubles de rendement	125	207
Coûts liés à la vente d'un immeuble de rendement	–	107
<b>Total des charges hors exploitation</b>	<b>125</b>	<b>314</b>

<b>Note 20 – Impôts</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges fiscales sur résultat – année courante	1'585	1'294
Impact fiscal sur résultat - années précédentes	-236	–
Variation d'impôts différés passifs	-344	-38
<b>Total des impôts</b>	<b>1'005</b>	<b>1'256</b>

L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles avec Groupe Minoteries SA (2019)

<b>Note 21 – Engagements conditionnels et autres engagements</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	13'329	13'329
Autres engagements d'achats de blés	1'356	2'607

<b>Note 22 – Résultat par action</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA	6'433	7'322
Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation	330'000	330'000
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	19.49	22.19
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	19.49	22.19

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

---

# Rapport sur les comptes consolidés

## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe Minoteries SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

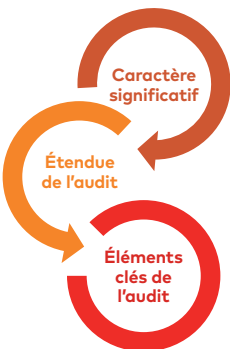
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 68 à 84) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

Vue d'ensemble	
	<p><b>Caractère significatif global: KCHF 1'111</b></p> <p>Nous avons effectué un audit («full scope audit») pour une société du groupe qui porte sur 84% du chiffre d'affaires consolidé.</p> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit: Évaluation des immeubles de rendement.</p>

### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global pour le groupe</b>	KCHF 1'111
<b>Point de référence</b>	Chiffre d'affaires net consolidé
<b>Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à KCHF 111 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

### Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné une entité qui représente la principale entité opérationnelle du groupe. Celle-ci a été sujette à un audit. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

## Évaluation des immeubles de rendement

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont examinés
<p>Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.</p>	<p>Nous avons obtenu l'évaluation de la Direction ou, le cas échéant, les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement.</p>
<p>La valeur est déterminée en fonction des rendements attendus propres à chaque immeuble. Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2023, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 14'410 sous la position «Immobilisations corporelles».</p>	<p>Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité.</p> <p>Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.</p>
<p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées. En outre, la Direction dispose d'une marge de manœuvre dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valorisation.</p>	<p>En ce qui concerne l'évaluations effectuée par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée;</li> <li>- apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier;</li> <li>- retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités;</li> <li>- vérifié les calculs.</li> </ul>
<p>La Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement. De plus, ces évaluations sont supportées par des rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans.</p>	<p>Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.</p> <p>Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.</p>

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du



---

groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

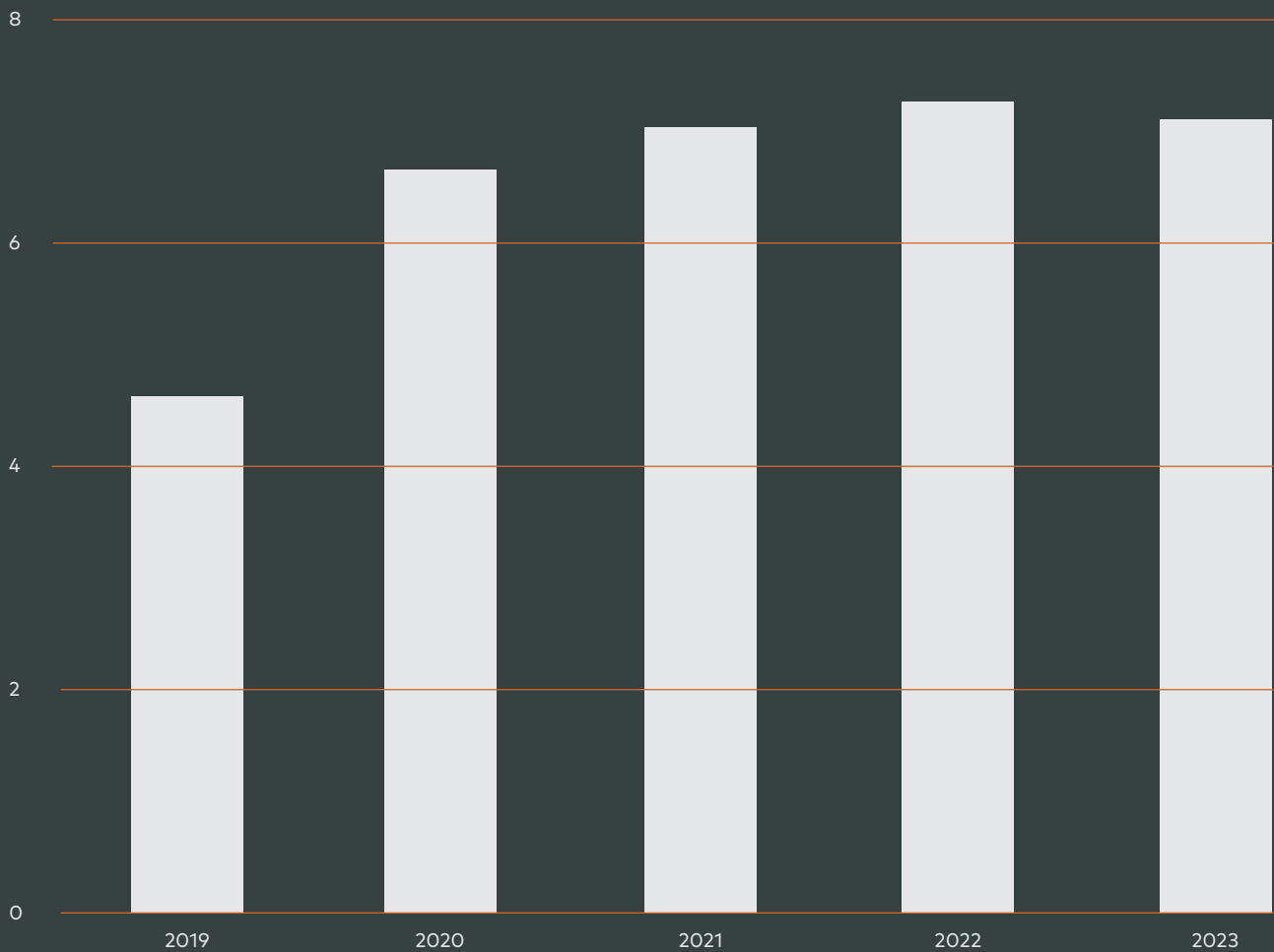
Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 26 février 2024  
PricewaterhouseCoopers SA

---

# Evolution de la rentabilité des capitaux investis (RONOA)

2019-2023  
(en %)



# Comptes annuels

## Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	2023	2022
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie		5'409'605	8'444'325
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		11'307'478	12'382'574
– envers des tiers		10'148'448	11'448'031
– envers des sociétés du groupe		1'159'030	934'543
Autres créances à court terme		3'560'643	4'123'452
– envers des tiers		1'397'433	1'202'931
– envers des sociétés du groupe		2'163'210	2'920'521
Placements financiers à court terme		7'000'000	–
Stocks	2	13'550'226	15'607'926
Actifs de régularisation		–	1'900
<b>Total actif circulant</b>		<b>40'827'952</b>	<b>40'560'177</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières		735'755	454'400
– prêts à des tiers	4	281'356	–
– autres immobilisations financières		454'399	454'400
Participations	5	17'488'000	17'389'000
Immobilisations corporelles		38'007'354	36'690'888
Immobilisations incorporelles		2	2
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>56'231'111</b>	<b>54'534'290</b>
<b>Total actif</b>		<b>97'059'063</b>	<b>95'094'467</b>

(en francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	2023	2022
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		10'241'537	13'034'738
– envers des tiers		9'826'086	12'673'803
– envers des sociétés du groupe		415'451	360'935
Dettes à court terme portant intérêt		9'084'484	6'892'433
– envers des sociétés du groupe		9'084'484	6'892'433
Autres dettes à court terme		4'659'237	3'535'926
– envers des tiers		4'659'237	3'535'926
Passifs de régularisation		912'807	1'240'450
Provisions à court terme		4'246'863	4'072'863
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>29'144'928</b>	<b>28'776'410</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Provisions à long terme		3'254'560	3'370'840
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>		<b>3'254'560</b>	<b>3'370'840</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>32'399'488</b>	<b>32'147'250</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions		1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice		1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice		61'710'358	59'998'000
– Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice		2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté		52'871'837	52'757'329
– Bénéfice de l'exercice		6'662'358	5'064'508
<b>Total capitaux propres</b>		<b>64'659'575</b>	<b>62'947'217</b>
<b>Total passif</b>		<b>97'059'063</b>	<b>95'094'467</b>

## Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2023	2022
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		131'208'989	128'160'492
Autres produits d'exploitation		3'025'403	2'619'689
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		688'800	-777'803
Charges de matières		-94'552'908	-91'870'839
Charges de personnel		-18'267'119	-18'124'716
Autres charges d'exploitation		-12'411'671	-11'937'452
Amortissements		-4'379'366	-4'156'960
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>		<b>5'312'128</b>	<b>3'912'411</b>
Revenus des participations sociétés filles		1'750'000	1'350'000
Autres produits financiers		45'938	16'636
Charges financières		-32'462	-23'026
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>		<b>7'075'604</b>	<b>5'256'021</b>
Produits hors exploitation	10	535'066	532'369
Charges hors exploitation	11	-125'470	-163'929
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	12	128'506	193'091
Dissolution de provisions		84'505	-
Constitution de provisions		-205'853	-132'044
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>		<b>7'492'358</b>	<b>5'685'508</b>
Impôts directs		-830'000	-621'000
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6'662'358</b>	<b>5'064'508</b>

---

## Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

### Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

### Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

### Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation. De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33 1/3 et 50% sur les marchandises.

### Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

### Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

## Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

**1.**

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2022).

**2.****Stocks**

	2023	2022
Matières premières	17'840'669	20'488'379
Produits en cours de fabrication	2'010'180	1'953'545
Produits finis	1'251'005	1'892'379
Emballages et accessoires	918'262	1'232'524
Carburants	159'281	180'832
Autres stocks	-	24'059
Corrections de valeur	-8'629'171	-10'163'792
<b>Total stocks</b>	<b>13'550'226</b>	<b>15'607'926</b>

**3.****Engagements conditionnels et autres engagements**

	2023	2022
Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	12'346'900	12'346'900
Autres engagements d'achats de blés	1'355'747	2'588'580

**4.****Prêts à des tiers**

	2023	2022
Prêts à des tiers avant correction de valeur	396'164	100'000
Correction de valeur	-114'808	-100'000
<b>Total prêts à des tiers</b>	<b>281'356</b>	<b>-</b>



(en francs suisses)

5. Participations		2023		2022	
		Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Raison sociale et forme juridique	Siège social				
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	100%	100%	100%	100%
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)
Geferina SA	Valbroye/VD	100%	100%	100%	100%
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Protaneo SA	Valbroye/VD	51%	51%	51%	51%
Sopafi SA, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, en liquidation	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100%	100%	100%	100%

6. Sûretés constituées en faveur de tiers		2023	2022
Cédules hypothécaires en garantie		–	9'000'000

7. Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété		2023	2022
Immeubles		–	5'068'942

8. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs		2023		2022	
Conseil d'Administration et leurs proches		Nombre	%	Nombre	%
Amaudruz Céline, Présidente		5'403	1.64	5'122	1.55
Schucht Olivier		156	0.05	56	0.02
Séquin Emmanuel et famille		5'100	1.55	5'100	1.55
Sunier François		3'750	1.14	3'750	1.14
Zeller Karl*		5	0.00	–	–
Revaz Pierre-Marcel**		–	–	103	0.03
<b>Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches</b>		<b>14'414</b>	<b>4.37</b>	<b>14'131</b>	<b>4.28</b>

\*M. Karl Zeller a été élu lors de l'Assemblée générale du 16.05.2023.

\*\*M. Pierre-Marcel Revaz a quitté sa fonction de Président directement après l'Assemblée générale du 16.05.2023.

	2023		2022	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Direction et leurs proches</b>				
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	10	0.00
Yerly Jacques*	-	-	40	0.01
<b>Total des membres de la Direction et leurs proches</b>	<b>12</b>	<b>0.00</b>	<b>52</b>	<b>0.02</b>

\*M. Jacques Yerly a pris sa retraite le 01.05.2023.

<b>Collaboratrices et collaborateurs</b>	<b>290</b>	<b>0.09</b>	<b>290</b>	<b>0.09</b>
--	------------	-------------	------------	-------------

9.	2023		2022	
<b>Actionnaires détenant plus de 5% des actions</b>	Nombre	%	Nombre	%
Northstar Holding SA	29'700	9.00	-	-
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Gamma Stawag AG	18'743	5.68	18'743	5.68
Groupe Mutuel Assurances GMA SA	17'750	5.38	17'750	5.38
LLB Swiss Investment AG	-	-	21'134	6.40
<b>Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions</b>	<b>87'983</b>	<b>26.66</b>	<b>79'417</b>	<b>24.07</b>

10.	2023		2022	
<b>Produits hors exploitation</b>				
Revenus des immeubles de rendement	535'066		532'369	
<b>Total des produits hors exploitation</b>	<b>535'066</b>		<b>532'369</b>	

11.	2023		2022	
<b>Charges hors exploitation</b>				
Charges des immeubles de rendement	125'470		163'929	
<b>Total des charges hors exploitation</b>	<b>125'470</b>		<b>163'929</b>	

12.	2023		2022	
<b>Produits exceptionnels, uniques ou hors période</b>				
Dissolution provision impôts suite à des taxations définitives d'années antérieures	128'506		193'091	
<b>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</b>	<b>128'506</b>		<b>193'091</b>	

13.	2023		2022	
<b>Dissolution nette de réserves latentes</b>				
Dissolution nette des réserves latentes	1'781'210		-	

## Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

	2023	2022
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	57'821'837	55'727'329
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– distribution de dividendes	-4'950'000	-2'970'000
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>52'871'837</b>	<b>52'757'329</b>
Bénéfice de l'exercice	6'662'358	5'064'508
<b>Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale</b>	<b>59'534'195</b>	<b>57'821'837</b>

## Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

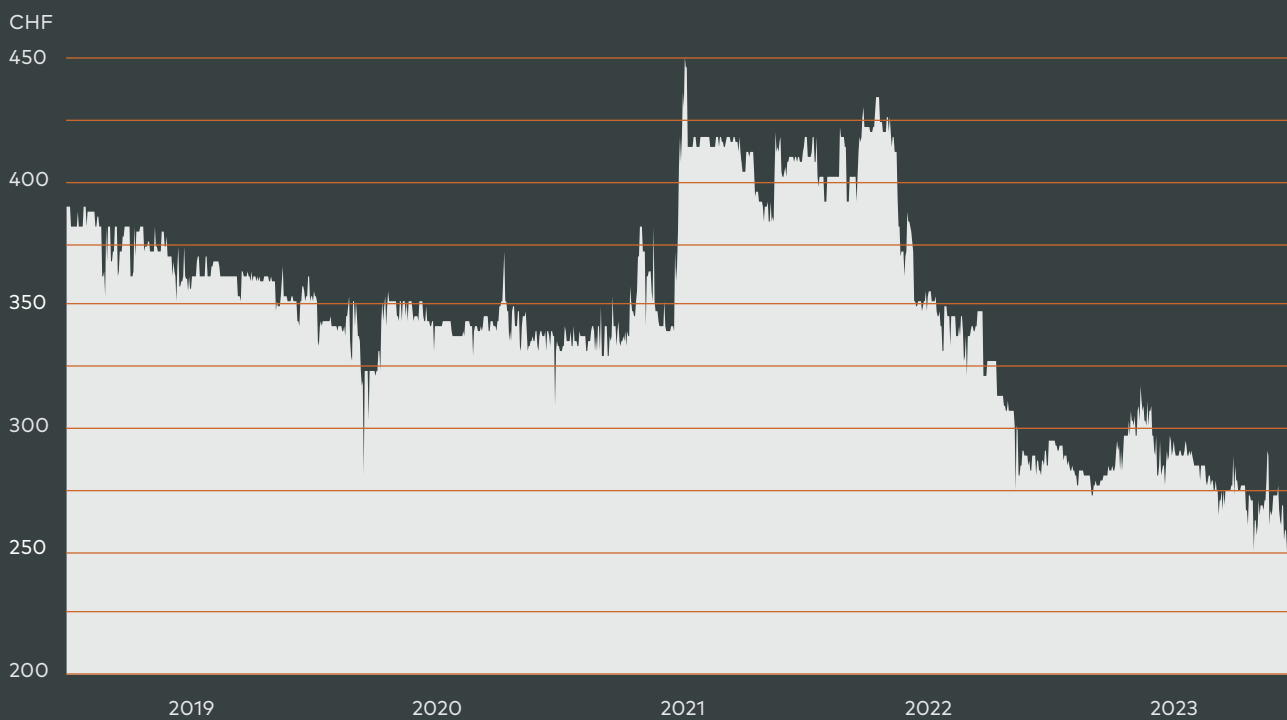
(en francs suisses)

	2023	2022
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	59'534'195	57'821'837
Distribution de dividendes	-3'630'000	-4'950'000
<b>Report à nouveau</b>	<b>55'904'195</b>	<b>52'871'837</b>
Paiement d'un dividende de CHF 11.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit:	11.00	15.00
– sous déduction de 35% d'impôt anticipé	3.85	5.25
– dividende net pour l'année	7.15	9.75

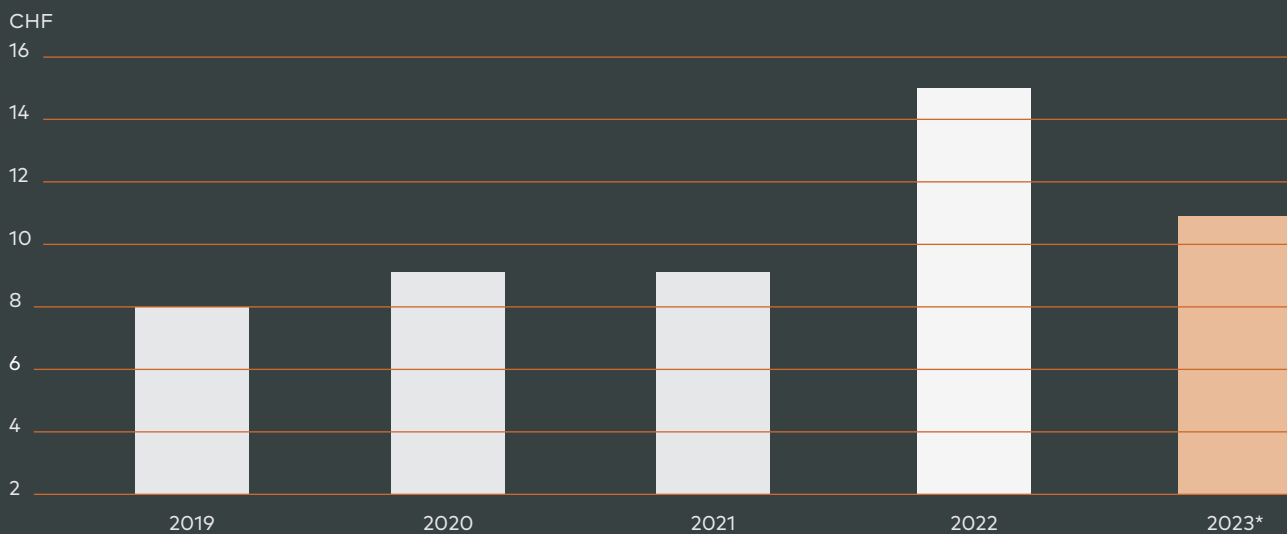
# Action-Dividende

2019-2023

## Cours de l'action



## Dividende



---

# Rapport sur les comptes annuels

## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Minoteries SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 92 à 99) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

##### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	KCHF 983
<b>Point de référence</b>	Chiffre d'affaires net
<b>Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à KCHF 98 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

### Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

---

### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 26 février 2024  
PricewaterhouseCoopers SA





